

Gex, le 19 septembre 2013

13/01/VB/MLS/N°07

# COMPTE-RENDU DU 16 SEPTEMBRE 2013

## CONSEIL MUNICIPAL

**PRÉSENTS** : Monsieur PAOLI, Maire

Messieurs DUNAND, PELLETIER, GREGGIO,  
Mesdames MARET, DINGEON, MOISAN, GAPIHAN, Adjointes.  
Messieurs MARCEAU, HELLET, SICARD, ROBBEZ, RENARD, AMIOTTE,  
REDIER de la VILLATTE,  
Mesdames JACQUET, DECRÉ, COURT, GILLET, ASSENARE, CHAPON,  
MOREL-CASTERAN, BLANCHARD, KAHNERT, CHARRE.

**EXCUSES** : Madame SCHULLER, Monsieur LEROY.

**POUVOIR** : Monsieur DANGUY donne pouvoir à Monsieur DUNAND,  
Monsieur GAVILLET donne pouvoir à Monsieur AMIOTTE.

**SECRETARE** : Monsieur Patrice DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 2013**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR** : (envoyé et publié le 09 septembre 2013)

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **DÉLIBÉRATIONS** :

- 1) Décision modificative n°2 – budget commune 2013,
- 2) Avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise EIFFAGE THERMIE pour le lot n°18 : chaudière bois concernant la restructuration et l'extension du complexe sportif du Turet,
- 3) Convention avec le Conseil Général relative à l'aménagement sur l'avenue de la Poste RD 1005 du PR20+195 au PR20+315,
- 4) Admission en non valeur de créances irrécouvrables,
- 5) Rémunération des agents recenseurs et des coordonateurs pour le recensement 2014,

- 6) Transfert du bail de location sis place de la visitation à Monsieur LOPES DELGADO João,
- 7) Procédure de déclassement du domaine public communal – Rue du Creux du Loup,
- 8) Demande de subvention auprès du SIFAGE pour la mise en place de bacs enterrés rue du Creux du Loup et rue des Usiniers,
- 9) Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Gex et la FRATE Formation,
- 10) Augmentation du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

### **COMMISSIONS :**

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 23 juillet 2013 présenté par Madame DINGEON,
- 2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments-transports du 28 août 2013 présenté par Monsieur PELLETIER,
- 3) Compte-rendu de la commission logement du 25 juin 2013 présenté par Madame MARET,

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ◆ Lecture des décisions :
  - ✓ Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel élection,
  - ✓ Contrat de cession avec l'association « Il Monstro » pour la programmation de ciné concerts,
  - ✓ Avenant n° 1 – mission d'ordonnancement – pilotage – coordination des travaux (OPC) concernant les travaux de restructuration et extension du complexe sportif du turet,
  - ✓ Contrat avec la société pages jaunes pour les parutions : annuaires imprimés - annuaires en ligne et service de renseignement sur leurs supports de communication,
  - ✓ Contrat d'engagement avec le groupe Balkano Swing dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
  - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Ligue d'Improvisation Lyonnaise dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
  - ✓ Contrat de cession du droit avec la compagnie les 3 chardons dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014
  - ✓ Contrat avec Mme Anna ROY, ventriloque, dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
  - ✓ Contrat avec l'association « Grands Champs Productions » dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
  - ✓ Contrat de prestations de services – archives communales,
  - ✓ Avenant n°3 – travaux d'aménagement de la bibliothèque – lot n°12 : plâtrerie, peinture,
  - ✓ Avenant n°1 – travaux d'aménagement de la bibliothèque – lot n°10 menuiserie bois,
  - ✓ Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une classe et d'un espace lecture au groupe scolaire Perdtemps,
  - ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du groupe scolaire Parozet.

Le compte-rendu du Comité de Pilotage du Turet du 11 septembre 2013 a été remis aux conseillers municipaux en début de séance.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **I. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2013**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

#### **EN INVESTISSEMENT**

La décision modificative proposée concerne :

- des opérations comptables : écritures pour l'intégration de l'annexe mairie et du legs de Madame MERLAUD.
- L'inscription de 803.000,00 € pour les travaux dont 370.800,00 € pour Parozet
- L'inscription de 365.000,00 € - avenant complexe sportif concernant la chaufferie
- Les recettes sont constituées par un prélèvement de 633.000,00 € sur la section fonctionnement.
- La diminution du montant de capital remboursé -170.000,00 €.

**L'équilibre de la section investissement sera porté de 17.933.168,87 € à 19.324.519,59 €.**

#### **EN FONCTIONNEMENT :**

Les principales dépenses concernent :

- |   |               |
|---|---------------|
| • L'énergie :   | + 80.000,00 € |
| • Le personnel :  | + 40.000,00 € |
| • La reprise de concession au cimetière :                       | + 20.000,00 € |
| • Les archives :  | + 10.000,00 € |
| • Le fond de péréquation :                                      | + 34.000,00 € |
| • L'allocation de vétéranse des pompiers :                      | + 30.000,00 € |
| • La diminution des crédits ouverts pour le CCAS :              | - 40.000,00 € |
| • La diminution des crédits ouverts pour les frais financiers : | - 66.000,00 € |

Les principales recettes nouvelles :

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| • La CFG :                | + 238.000,00 € |
| • Taxe électricité :      | + 100.000,00 € |
| • Droit de mutation :     | + 150.000,00 € |
| • Produits des services : | + 163.000,00 € |

**L'équilibre de la Section fonctionnement sera porté de 17.801.534,69 € à 18.575.534,69 €.**

## **INVESTISSEMENT DEPENSES :**

**CHAPITRE 041 :** **+ 748.350,72 €**

- 2132 : Opération d'ordre concernant le Legs à la commune de madame MERLAUD, crédit du même montant en recettes au compte 13,
- 21311 : Intégration du bâtiment notaire suite à la réalisation du dernier versement par reprise au compte 27.

**CHAPITRE 16 :** **- 170.000,00 €**

- 1641 : -170.000,00 € le remboursement en capital de l'emprunt revolving avait été prévu budgétairement au cas où nous eussions été dans l'obligation de rappeler les fonds. Ce qui n'a pas été le cas et ne le sera pas pour l'exercice en cours.

**CHAPITRE 27 :** **90.000,00 €**

- 27638 : le dernier acompte EPFL pour annexe mairie.

**OPERATION 172119 :**

- 2315 : **+ 500,00 €**

493,46 € sur le programme pour la mise en valeur de la Place de l'Appétit. Le devis (suite à consultation) pour SALENDRE réseau relatif à la mise en valeur des façades est en dépassement.

**OPERATION 172126 :**

- 2315 : **+ 2.000,00 €**

Rue du Creux du Loup, besoin de **1.856,19 €** pour les travaux de la rue du creux du Loup pour régulariser un avenant relatif au remplacement d'une crosse d'éclairage par un mat complet.

**OPERATION 172136 :**

- 2315 : **+ 7.500,00 €**

Nouvelle voie rue de Rogeland. Un avenant pour la maîtrise d'œuvre n'a pas été engagé. Nous avons besoin de 7 038.46 € pour pouvoir régler les dernières factures.

**OPERATION 172154 :** **+ 10.000,00 €**

- Article 2111 acquisitions terrain de Monsieur Peirrerera + 10.000,00 €, les crédits inscrits sont insuffisants.

**OPERATION 172163 :**

- 2315 : **+ 15.000,00 €**

Programme de la place du Château, Chenaillette et Abondance, besoin de 15.000,00 € TTC.

Vu en commission le mardi 27 aout 2013.

Travaux en moins values : **42.603,09 € HT**

- Place du château : **9.275,00 € HT**

- Parcelle AI 32 : restauration du pavillon pour 10 922.53€HT et mur de soutènement pour 10 405.56€HT. Lot menuiserie pour 7 000€HT non réalisé et lot charpente 5 000€HT non réalisé.

Travaux en plus value : 54.648,71 € HT

- Servitude de passage (Famille Emery) pour 3.750,00 € HT
- Reprise de soutènement 3 662.50€TH en contrebas de la Place du Château
- Démolition et évacuation du pavillon pour 7.300,00 € HT
- Dallage en complément et emmarchements pour 3.686,72 € HT
- Confortement du mur de soutènement AI32 pour 15.884,97 € HT
- Réalisation d'un mur de soutènement entre les parcelles AI32 et AI34 pour 20.364,52 € HT

La différence entre les montants des travaux complémentaires et disponibles sur cette opération représentent une plus value de 14.406,60 € TTC.

#### **OPERATION 172164 :**

- 2315 : + 41.000,00 €

Programme de la Place de l'Horloge : besoin de 40.889,75 € HT – 7.000,00 € HT = 33.889,75 € HT soit 40.600,00 € TTC. Vu en commission le mardi 27 août 2013.

#### En plus value de 40 889.75 € HT composée de :

Un avenant de 28 109.75€HT pour travaux supplémentaires avec EUROVIA :

- Fourniture et pose d'emmarchements pour 20.337,50 € HT
- Gommage des pierres pour 6.960,00 € HT
- Pose de réseaux secs et humides non prévus au marché de base pour 812,25 € HT

Un devis de 12 780.00€HT avec SALENDRE au marché à bons de commandes :

- Mise en valeur de l'éclairage de la façade Mairie (devis 0185366)

#### Une moins value :

Au DGD, une moins value de 7.000,00 € HT est escomptée pour des prestations non effectuées ou des quantités réalisées moindres ; vu avec Alep et l'Entreprise le mardi 26 août en matinée.

#### **OPERATION 172170 :**

- 2315 : + 1.200,00 €

Nous avons besoin de 1.055,10 € sur le **172 170** pour le carrefour de la RD 1005 pour la création des 8 passages bateau avec la Sté EIFFAGE.

En effet, le devis initial est dépassé et il convient de régulariser.

**OPERATION 184037 :** - 90.000,00 €

Somme retirée et transférée à l'article 27638 -90000 dernier paiement EPFL.

**OPERATION 208008 :** + 365.000,00 €

- 2313 : travaux chaufferie 365.000,00 €

**OPERATION 221021 :** + 370.800,00 €

- 2313 : extension de l'école de Parozet + 370.800,00 €

### **INVESTISSEMENT RECETTES :**

**CHAPITRE 021 :** 633.000,00 € virés de la section fonctionnement.

**CHAPITRE 024 :** cession terrain échange Monsieur Peirra 10.000,00 €

**CHAPITRE 041 :** + 748.350,72 €

- 1318 : Ecriture d'ordre Legs à la commune de madame MERLAUD.
- 276358 et 27638 : reprise des versements à l'EPFL pour annexe mairie.

### **FONCTIONNEMENT DEPENSES:**

**CHAPITRE 011**

#### **Compte 60 :**

- 60612 : + 80.000,00 €

Le budget prévu pour 2013 est de 500.350,00 € TTC. Nous risquons de manquer de 80 000.00 € TTC en fin d'année.

En effet, 382.254,17 € réalisés à fin août (fortes consommations aussi en avril puis mai), il reste 118.095,83 €. Or, les estimations de consommations pour la fin de cette année, soit encore 25% du total annuel (sept., oct., nov., déc.) nécessiteraient encore environ( ?) 200.000,00 € TTC.

**Compte 61 :** + 15.000,00 €

- 611 : +10.000,00 € dans le cadre du déménagement des services techniques à l'annexe, une opération sur les archives a été lancée. Mise à jour et réorganisation. Celle-ci devrait s'étaler sur plusieurs exercices.
- 61521 : +20.000,00 € depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de reprises de concessions abandonnées ; certaines sont nécessaires et urgentes.
- 61522 : suppression de 10.000,00 € TTC : erreur de ligne avec le 61521.
- 6184 : -5.000,00 € crédits suffisants pour les formations

**Compte 62 :** - 3.000,00 €

- 6236 : Banderoles supplémentaires pour culture et cinéma : + 2.000,00 €
- 6251 : crédits suffisants pour les déplacements : - 5.000,00 €

**Compte 63 :** + 1.000,00 €

- 637 : taxes supplémentaires pour spectacles + 1.000,00 €.

**CHAPITRE 012 :** + 40.000,00 €

- 64131 : + 40.000,00 €

Recrutement en cours d'année d'un certain nombre de contractuels non prévu au moment de l'établissement du budget primitif : 1 chargé de mission rythmes scolaires, 1 gardien pour le Turet, 1 adjoint technique école, 1 renfort au secrétariat services et jeunesse.

Ceci représente une augmentation de 0,84 % du chapitre.

**CHAPITRE 014 :** + 42.000,00 €

- 739113 : taxe de séjour + 8.000,00 €
- 73925 : reversement de la commune au fond de péréquation nationale des ressources communales et intercommunales instauré par la loi de finances pour 2011 en faveur des communes défavorisées. Le montant inscrit l'est sur la base du droit commun prévu par la loi, et notifié par la préfecture, la CCPG pouvant intervenir sur cette répartition selon des règles de majorité définies pour en modifier la répartition (aucune décision en ce sens ne nous a été notifiée) :+34.000,00 €

**CHAPITRE 023 :** virement à la section investissement 633.000,00 €

**CHAPITRE 65 :** + 56.000,00 €

- 65632 : la subvention d'équilibre pour le CCAS s'élève à 21.038,77 € alors qu'en ouverture budgétaire, nous avons prévu 70.000 €. Réduction de 40.000 €.
- 6553 : le 10/12/12 le conseil municipal a décidé de couvrir l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires par le SDISS : + 30.000,00 €.
- 6574 : + 66.000,00 € : ajustement pour les subventions de fonctionnement en fonction de la délibération du 4/3/2013. Actuellement le montant total des subventions est équivalent aux versements 2012 ; c'est simplement la répartition entre subvention exceptionnelle et de fonctionnement qui est modifiée (6745 et 6574).

**CHAPITRE 66 :**

- 6611 : -90.000,00 € taux d'intérêt révisable inférieur au taux pratiqué au moment de la souscription du contrat. Mais aussi remboursement du capital de l'emprunt de 2.651.000 € revolving au 4<sup>ème</sup> tr. 2012. Nous avons quand même prévu les intérêts au cas où nous eussions été dans l'obligation de reconstituer les fonds. Ceci ne devrait pas intervenir en 2013.

**FONCTIONNEMENT RECETTES :**

**CHAPITRE 013 :** + 60.000,00 €

- 6419 : remboursement assurance pour le personnel + 60.000,00 €

**CHAPITRE 70 : + 163.000,00 €**

- 7067 : +80.000,00 € recettes cantines, recettes décembre 2012 et garderie trimestre 2012 encaissées en 2013 sans rattachement. Les recettes au 30/8 s'élèvent à 336.622,92 € pour un crédit ouvert de 415.000,00 €. En 2012, la cantine avait généré 126.000,00 € sur le premier trimestre de l'année scolaire, la garderie 49.000,00 €.
- 70632 : +40.000,00 € recettes centre de loisirs dernier trimestre 2012 encaissées en 2013 sans rattachement. Réalisé au 30/8 : 120.112,88 € pour un crédit ouvert de 130.000,00 €. Le centre avait généré en août : 18.000,00 €, à la Toussaint : 140.000,00 € et les mercredis du premier trimestre de l'année scolaire : 26.000,00 €.
- 70688 : Déneigement, non prévu au budget primitif +10.000,00 €
- 70848 : remboursement SIVOM non prévu au budget primitif +18.000,00 €
- 70878 : charges et loyers + importante que prévues chauffage pendant une plus grande période cet hiver et ce printemps +15.000,00 €

**CHAPITRE 73 : + 258.000,00 €**

- 7351 : 50.000 € du 3ème trimestre 2012 n'ont été reçus qu'en 2013, il nous reste encore à percevoir en 2013 le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 à peu près 100.000,00 €.
- 7362 : l'ouverture de crédit est un peu faible, il faut inclure la résidence hôtelière qui contribue désormais : +8.000,00 €. Le même montant est inscrit en dépenses au 739113.
- 7381 : droits de mutation au 30/6/2013 : 407.248,93 € ont été encaissés pour une prévision de 500.000,00 € ; en 2012 nous avons encaissés entre juin et décembre 266.000,00 €. Nous vous proposons d'inscrire 150.000,00 €.

**CHAPITRE 74 : + 257.000,00 €**

- 74121 : versement dotation solidarité rurale : 262.000,00 € au lieu de 243.000,00 € prévus. Aucune notification n'a été effectuée par la préfecture.
- 74718 : Ré imputation crédits CFG au compte 7478 : -2.800.000,00 €
- 7478 : Ré imputation crédits CFG au compte. Au budget primitif nous avons prévu 2.800.000,00 €, le montant notifié est de 3.038.000,00 €.

**CHAPITRE 77 : + 36.000,00 €**

- 7711 : + 6.000,00 € pénalités de retard versées par l'entreprise EUROVIA
- 7788 : + 30.000,00 € remboursement assurances et frais expertise reversés par la CCPG
- **REMARQUES :**

**Monsieur AMIOTTE :** « Pourquoi en recettes d'investissement les montants repris sont-ils inscrits en deux comptes 27 différents ? »



**Monsieur BLEAUT** : « Il s'agit de la reprise des sommes versées à l'EPFL, le paiement étant terminé nous devons solder les comptes d'avance. Il y a deux comptes 27 parce qu'au cours de l'opération soit il y a eu un changement de nomenclature ou une erreur d'imputation. La somme totale au 27 est bien égale à la somme inscrite en dépenses au 041 ».

#### ◆ **DÉLIBÉRATION**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE 2013**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le budget primitif 2013,

**VU** les rapports de la commission travaux,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget communal 2013 de la manière suivante :

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES :**

**DM**

#### **CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES**

Article 21311 – fonction 020 – Hôtel de Ville 354.857,28 €

Article 2132 – fonction 01 – Immeubles de rapport 393.493,44 €

#### **CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES**

Article 1641 – fonction 01 – Emprunts en euros -170.000,00 €

#### **CHAPITRE 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Article 27638 – fonction 020 – Autres établissements publics 90.000,00 €

#### **PROGRAMME 172119– PLACE DE L'APPETIT**

Article 2315 – fonction 820 – Installations, matériel et outillage 500,00 €

#### **PROGRAMME 172126 – RUE DES USINIERS**

Article 2315 – fonction 820 - Installations, matériel et outillage 2.000,00 €

#### **PROGRAMME 172136 – GIRATOIRE RD 1005**

Article 2315 – fonction 820 - Installations, matériel et outillage 7.500,00 €

#### **PROGRAMME 172154 – ACQUISITION TERRAINS**

Article 2111 – fonction 820 – Terrains nus 10.000,00 €

#### **PROGRAMME 172163 – PLACES DU CHÂTEAU ET ABONDANCE**

Article 2315 – fonction 820 - Installations, matériel et outillage 15.000,00 €

#### **PROGRAMME 172164 – RUE DE L'HORLOGE**

Article 2315 – fonction 820 - Installations, matériel et outillage 41.000,00 €

**PROGRAMME 172170 – CREATION PASSAGE PROTEGE**

Article 2315 – fonction 820 - Installations, matériel et outillage 1.200,00 €

**PROGRAMME 184037 – TRAVAUX ANNEXE MAIRIE**

Article 2313 – fonction 020 - Constructions -90.000,00 €

**PROGRAMME 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS**

Article 2313 – fonction 411 - Constructions 365.000,00 €

**PROGRAMME 221021 – EXTENSION ECOLE**

Article 2313 – fonction 211 - Constructions 370.800,00 €

**RECETTES :****CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT**

Article 021 – fonction 01 – Virement de la section fonctionnement 633.000,00 €

**CHAPITRE 024 – PRODUIT DES CESSIONS**

Article 024 – fonction 01 – Produits de cessions d'immobilisation 10.000,00 €

**CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES**

Article 1318 – fonction 01 - Autres 393.493,44 €

**CHAPITRE 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Article 276358 – fonction 020 – Autres groupements 177.428,64 €

Article 27638 – fonction 020 - Autres établissements publics 177.428,64 €

**SECTION FONCTIONNEMENT****DEPENSES :****DM****CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL + 93.000,00 €**

Article 60612 – fonction 208 - Energie, électricité 80.000,00 €

Article 611 – fonction 020 - Contrats de prestations 10.000,00 €

Article 61521 – fonction 026 - Terrains 20.000,00 €

Article 61522 – fonction 026 - Bâtiments -10.000,00 €

Article 6184 – fonction 020 – Versements à des organismes -5.000,00 €

Article 6236 – fonction 33 - Catalogues et imprimés 2.000,00 €

Article 6251 – fonction 020 – Voyages et déplacements -5.000,00 €

Article 637 – fonction 024 – Autres impôts 1.000,00 €

**CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL + 40.000,00 €**

Article 64131 – fonction 020 - Rémunérations 40.000,00 €

**CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS + 42.000,00 €**

Article 739113 – fonction 95 - Reversements convention de fiscalité 8.000,00 €

Article 73925 – fonction 01 - Fonds péréquation recette fiscale 34.000,00 €

<b>CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 633.000,00 €</b>
Article 023 – fonction 01 - Virement de la section de fonctionnement	633.000,00 €
<b>CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>+ 56.000,00 €</b>
Article 6553 – fonction 113 – Service d’incendie	30.000,00 €
Article 65732 – fonction 60 - CCAS	-40.000,00 €
Article 6574 – fonction 20 - Subvention de fonctionnement	66.000,00 €
<b>CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- 90.000,00 €</b>
Article 66111 – fonction 01 – Intérêts réglés à l’échéance	-90.000,00 €
<b><u>RECETTES :</u></b>	
<b>CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>+ 60.000,00 €</b>
Article 6419 – fonction 01 - Remboursements sur rémunération	60.000,00 €
<b>CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>+ 163.000,00 €</b>
Article 70632 – fonction 421 – Produits à caractère de loisirs	40.000,00 €
Article 7067 – fonction 251 – Redevances et droits des services	40.000,00 €
Article 7067 – fonction 255 - Redevances et droits des services	40.000,00 €
Article 70688 – fonction 822 – Autres prestations de services	10.000,00 €
Article 70848 – fonction 01 - Prestations de services aux autres organismes	18.000,00 €
Article 70878 – fonction 01 - Prestations de services par autres organismes	15.000,00 €
<b>CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>+ 258.000,00 €</b>
Article 7351 – fonction 01 - Taxe sur l’électricité	100.000,00 €
Article 7362 – fonction 95 - Taxe de séjour	8.000,00 €
Article 7381 – fonction 01 - Taxe additionnelle aux droits	150.000,00 €
<b>CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS</b>	<b>+ 257.000,00 €</b>
Article 74121 – fonction 01 - Dotation de solidarité rurale	19.000,00 €
Article 74718 – fonction 01 - Autres	-2.800.000,00 €
Article 7478 – fonction 01 - Autres organismes	3.038.000,00 €
<b>CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>+ 36.000,00 €</b>
Article 7711 – fonction 01 – Débits et pénalités perçues	6.000,00 €
Article 7788 – fonction 01 – Produits exceptionnels divers	30.000,00 €
La section de fonctionnement est équilibrée, après ces modifications, à	18.575.534,69 €.
La section investissement est équilibrée, après ces modifications, à	19.324.519,59 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

Madame KAHNERT, Monsieur AMIOTTE et Monsieur GAVILLE (procuration) ont voté contre. Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

## **II. AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSE AVEC L'ENTREPRISE EIFFAGE THERMIE POUR LE LOT N°18 : CHAUDIERE BOIS CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DU TURET**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

La chaufferie bois du Turet est en cours de construction. Le génie civil est terminé à 90 % et les composants de la chaudière biomasse ont été livrés sur place le mercredi 04 septembre. Il convient de régulariser, par avenant, une omission au cahier des charges par la Maîtrise d'œuvre de l'entreprise EIFFAGE THERMIE, soit une armoire électrique protection IP 55 (indice de protection poussière et jet d'eau), les liaisons sous fourreaux ou chemin de câbles pour connecter les différents organes de la chaudière biomasse et les connexions au coffret.

Il est demandé à l'entreprise de réaliser les travaux supplémentaires, soit :

1/ Fourniture et pose d'un coffret de distribution IP55,

2/ Fourniture et distribution des alimentations des équipements :

- Sous tubes janolènes  $\odot$  40mm des liaisons vers les équipements suivants : armoires trappes, armoire chaudière bois, armoire décendrage, armoires électrofiltres
- Chemin de câbles type CABLOFIL
- Raccordement du coffret

Le montant correspondant à ces travaux est de 8.950,00 € HT, soit 10.704,20 € TTC.

Le montant initial du marché de l'entreprise était de 378.284,37 € HT, soit 452.428,11 € TTC.

1 premier avenant a été validé pour un montant négatif de -2.049,65 € HT, soit -2.451,38 € TTC.

Le montant du marché de l'entreprise s'élève dorénavant à 385.184,72 € HT, soit 460.650,92 € TTC, soit 1.82% par rapport au montant initial du marché.

### **◆ DÉLIBÉRATION**

***AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSE AVEC L'ENTREPRISE EIFFAGE THERMIE POUR LE LOT N°18 : CHAUDIERE BOIS CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DU TURET***

**VU** la note de synthèse,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 août 2013,

**VU** le code des marchés publics,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au marché conclu avec l'entreprise Eiffage thermie pour le lot n°18 : chaudière bois, dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du complexe sportif du Turet pour un montant de 8.950,00 € HT, soit 10.704,20 € TTC.

Le montant initial du marché de l'entreprise était de 378.284,37 € HT, soit 452.428,11 € TTC.

Un premier avenant a été validé pour un montant négatif de -2.049,65 € HT, soit -2.451,38 € TTC.

Le montant du marché de l'entreprise s'élève dorénavant à 385.184,72 € HT, soit 460.650,92 € TTC, soit 1.82% par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché conclu avec l'entreprise Eiffage thermie pour le lot n°18 : Chaudière bois pour un montant de 10.704,20 € TTC.

Ce qui porte le marché de l'entreprise à 460.650,92 € TTC.

### **III. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A L'AMENAGEMENT SUR L'AVENUE DE LA POSTE RD 1005 DU PR20+195 AU PR20+315**

#### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

La commune a entrepris des travaux de mise en conformité du carrefour à feux de la RD 1005.

S'agissant de travaux situés sous l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités.

Il est précisé que la Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est communale et que le financement des travaux est assuré par la Ville de Gex.

La commune assurera l'entretien, exploitation et le bon fonctionnement de l'aménagement et le conseil général assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives à la chaussée.

#### **• REMARQUES :**

**Madame KAHNERT** : « Au moment de la réorganisation du centre ville, ce carrefour sera-t-il repris et y aura-t-il de nouvelles dépenses ? »

**Monsieur le Maire** : « En principe, le carrefour ne sera pas repris, ceci étant, il était nécessaire de restaurer celui-ci pour des raisons de sécurité ».

**Madame KAHNERT** : « Pourquoi n'a-t-on pas suivi les recommandations du Conseil Général en ne conservant que deux voies montantes ? »

**Monsieur DUNAND** : « Il était nécessaire de maintenir la voie de gauche d'accès au centre ville afin de ne pas pénaliser l'accès au centre ville au risque de réduire l'activité des commerçants ».

**Madame KAHNERT** : « Je parle de la voie de droite. Il proposait une seule voie pour monter et tourner à droite ».

**Monsieur DUNAND** : « Ceci était inconcevable, nous aurions eu, à certaines heures, un stockage tampon important entre le feu et le rond-point ».

#### ◆ **DÉLIBÉRATION**

##### **CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A L'AMENAGEMENT SUR L'AVENUE DE LA POSTE RD 1005 DU PR20+195 AU PR20+315**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention joint à la présente,

**VU** l'avis favorable de la Commission travaux en date du 27 août 2013,

**CONSIDERANT** qu'une convention doit être établie entre le département et la commune concernant la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien et de fonctionnement relative à l'aménagement sur l'avenue de la Poste RD 1005 du PR 20+195 au PR 20+315,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la dite convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## **IV. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

#### ◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

M. le Receveur municipal a transmis un état des créances à présenter en non valeur.

Pour mémoire l'admission en non valeur est demandée par le comptable public dès lors qu'une créance lui paraît irrécouvrable.

L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans :

- ↻ La situation du débiteur (insolvabilité, disparition...)
- ↻ L'échec du recouvrement amiable (créances inférieures au seuil des poursuites...)

Par ailleurs l'admission, en non valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. C'est donc une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui ne décharge pas la responsabilité du comptable public, seul le juge des comptes pouvant apurer définitivement les comptes.

Les créances irrécouvrables d'un montant de 395.58€ sont récapitulées dans le relevé joint en annexe.

#### ◆ **DÉLIBÉRATION**

##### **ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales,

**VU** le décret 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU la nomenclature M14,

VU la note de synthèse,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Receveur a épuisé tous les moyens de recouvrement des créances dont il dispose,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'admettre en non valeur la totalité des créances récapitulées dans le relevé joint à la présente, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'admission en non valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente délibération.

## V. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DES COORDONATEURS POUR LE RECENSEMENT 2014

### ◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Du 16 janvier 2014 au 15 février 2014 aura lieu le recensement général de la population.

La commune de Gex comportant, à peu près, 5200 logements, devra recruter 21 agents recenseurs qui se répartiront le traitement de secteurs constitués de 250 logements (normes imposées par l'INSEE).

Deux coordonateurs seront chargés de les encadrer, les contrôler et d'assurer la liaison avec les services de l'INSEE (obligations imposées par l'INSEE).

L'Etat participe aux frais de recensement. A ce jour, les chiffres exacts de la participation ne sont pas communiqués. D'après les informations que nous avons, elle devrait être augmentée, mais la commune devra supporter les charges relatives aux salaires des agents recenseurs et des coordonateurs.

Cette participation, sur la base des chiffres de 2009, devrait être d'environ 25.000 €.

Cette somme est très loin de couvrir les charges du recensement. Pour la commune, elle ne permet même pas de verser un salaire correct aux agents recenseurs qui travailleront pratiquement cinq semaines.

Il vous est donc proposé de verser aux agents recenseurs un salaire de 1.500,00 € brut pour la période du recensement et de rémunérer les coordonateurs sur la base de 1.700,00 € brut/mois.

#### • REMARQUES :

**Monsieur AMIOTTE** : « En 2009, cette opération avait coûté 74.000 € pour une participation de 25.000 € de l'Etat ».

**Monsieur BLEAUT** : « Oui c'est exact, la participation de l'Etat devrait être à peu près équivalente, le coût des agents sera effectivement autour de 75.000 € ».

## **◆ DÉLIBÉRATION**

### **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DES COORDONATEURS POUR LE RECENSEMENT 2014**

VU la note de synthèse,

#### **CONSIDÉRANT :**

- qu'il incombe aux communes de rémunérer les personnels qu'elles recrutent pour effectuer le recensement de la population,
- que la dotation versée par l'Etat n'est toujours pas connue à ce jour,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer un salaire de :

- ✚ 1.500,00 € brut aux agents recenseurs,
- ✚ 1.700,00 € brut aux coordonnateurs.

Le montant de la dépense pour la commune, sur cette base de salaire, s'élèvera à 80.000,00 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.

## **VI. TRANSFERT DU BAIL DE LOCATION SIS PLACE DE LA VISITATION A MONSIEUR LOPES DELGADO JOÃO**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

En 2000, après l'installation des services du Trésor Public dans les nouveaux bureaux aménagés par la Commune (place Gambetta), celle-ci avait rénové une partie des locaux laissés vacants pour permettre l'accueil d'une activité commerciale, afin d'animer la place de la Visitation.

Monsieur REYGROBELLET avait partagé cet objectif avec la commune. Le fond a été cédé ensuite à Monsieur REDLER puis à Monsieur FABRE et Monsieur Willy MEHAY et Mademoiselle Carine HAUSTETE. Ces derniers, propriétaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, nous a fait part de son intention de céder le fond et donc le bail au 1<sup>er</sup> octobre 2013 par lettre reçue le 25 juillet 2013.

Le montant du loyer est actuellement de 643,47 € HT.

Monsieur Willy MEHAY et Mademoiselle Carine HAUSTETE nous ayant présenté leur successeur qui entend poursuivre l'activité dans les conditions du bail renouvelé le 1<sup>er</sup> octobre 2013, il vous est proposé d'accepter ce transfert.

### **◆ DÉLIBÉRATION**

#### **TRANSFERT DU BAIL DE LOCATION SIS PLACE DE LA VISITATION A MONSIEUR LOPES DELGADO João**

VU la délibération du 17 janvier 2011,



VU les délibérations du 17 juin 2004, 25 mars 2008 et 09 novembre 2009,

VU la note de synthèse,

**CONSIDERANT** que le bail consenti à Monsieur Willy MEHAY et Mademoiselle Carine HAUSTETE permet ce transfert de droit au bail après acceptation du bailleur,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter ce transfert à la condition que le nouveau bénéficiaire use du bien uniquement et strictement pour les activités de salon de thé, vente de pâtisseries et de confiseries, petite restauration et l'activité crêperie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le transfert du bail à Monsieur LOPES DELGADO João.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette extension de destination et au transfert du bail.

## **VII. PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE DU CREUX DU LOUP**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

L'opération de bornage du programme immobilier «Eden Roc» a permis de constater que la parcelle E30, propriété de la société IMMO'BILE sise Zone d'Activité Plan Cumin, 73800 LES MARCHES, est incluse dans le domaine public.

Lors de la demande d'alignement des propriétés E30, E532, la société IMMO'BILE et la commune ont convenu d'un échange de terrain afin d'établir la continuité du domaine public.

En échange de 64 m<sup>2</sup> de terrain, détaché des parcelles E30, E536, la commune céderait une bande de 49 m<sup>2</sup> située le long de la rue du Creux du Loup et classée dans le domaine public.

Ce projet nécessite de procéder au déclassement de la portion de délaissée de la rue du Creux du Loup d'une surface de 49 m<sup>2</sup>. L'article L.141-3 du code de la voirie routière modifié par la loi 2004-1343 du 09 décembre 2004 prévoit désormais que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable lorsqu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie.

La procédure de déclassement de cette section de voie située le long de la rue du Creux du Loup qui n'affecte pas la circulation générale de la rue et n'engendre aucune restriction aux droits d'accès des riverains peut donc faire l'objet d'une délibération du conseil municipal sans enquête publique préalable.

### **◆ DÉLIBÉRATION**

#### ***PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE DU CREUX DU LOUP***

VU la note de synthèse,

VU la loi 2004-1343 du 09 décembre 2004 et notamment l'article 62 II,

VU le code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

VU l'avis favorable de la commission travaux en date du 27 août 2013,

VU le dossier de déclassement joint à la présente,

**CONSIDÉRANT** que le déclassement de la section envisagée de la voirie n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation générale assurées par la voie précitée.

**CONSIDÉRANT** que la procédure prescrite, notamment par le code de la voirie routière a été respectée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au déclassement de la partie du domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder au déclassement de la partie du domaine public communal d'une surface de 49 m<sup>2</sup>, située le long de la rue du Creux du Loup.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau de classement des voies communales.

## VIII. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIDEFAGE POUR LA MISE EN PLACE DE BACS ENTERRES RUE DU CREUX DU LOUP ET RUE DES USINIERS

### ◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Usiniers et la rue du Creux du Loup, il a été mis en place 3 bacs enterrés pur tri sélectif rue du Creux du Loup et 3 bacs enterrés pour le tri sélectif rue des Usiniers.

La commune demande une subvention au Sidefage à hauteur de 4.000,00 € par bac, soit un montant total de 24.000,00 Euros.

#### • REMARQUES :

**Monsieur AMIOTTE :** « Normalement ces équipements sont financés par la CCPG ».

**Monsieur le Maire :** « La CCPG ne finance qu'à hauteur d'un bac semi-enterré, au-delà c'est la commune qui paie ».

**Monsieur AMIOTTE :** « Les copropriétés peuvent-elles prétendre au même financement ? »

**Monsieur le Maire :** « Je pense que Monsieur CHANEL sera ouvert à cette demande, à la condition que l'équipement desserve un nombre de logements suffisant ».

### ◆ DÉLIBÉRATION

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIDEFAGE POUR LA MISE EN PLACE DE BACS ENTERRES RUE DU CREUX DU LOUP ET RUE DES USINIERS**

VU la note de synthèse,

**VU** l'avis favorable de la commission travaux en date du 23 octobre 2012,

**VU** l'estimation des dépenses,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter, auprès du SIDEFAGE, l'octroi d'une subvention d'un montant de 24.000,00 € pour la mise en place de bacs enterrés pour le tri sélectif rue du Creux du Loup et rue des Usiniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter, auprès du SIDEFAGE, l'octroi d'une subvention d'un montant de 24.000,00 € pour la mise en place de bacs enterrés pour le tri sélectif rue du Creux du Loup et rue des Usiniers

## **IX. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE GEX ET LA FRATE FORMATION**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

La FRATE formation conseil est une association de formation pour adultes chargée de dispenser des cours d'apprentissage de la langue française dans le cadre du dispositif mis en place par l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Cette formation a été mise en place dans la commune de Gex et jusqu'au 30 juillet elle occupait la salle du Clos des Abeilles via une convention avec le Centre Social. La nouvelle directrice du centre social a dénoncé cette convention, étant donné que la salle appartient à la commune l'association doit donc adresser sa demande de salle à la commune.

### **◆ DÉLIBÉRATION**

#### ***CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE GEX ET LA FRATE FORMATION***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le courrier de demande de locaux de la FRATE Formation,

**VU** l'utilisation actuelle du Clos des Abeilles, sis 495 rue des Abattoirs,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la FRATE formation de trouver une salle de formation pour répondre à la demande de l'OFII de dispenser des cours d'apprentissage de la langue française,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention, pour la mise à disposition du local sis 495 rue des abattoirs, avec la FRATE Formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

# X. AUGMENTATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

## ◆ NOTE DE SYNTHÈSE

En 2010, le régime de la taxe d'électricité a été modifié. Les nouvelles dispositions s'appliquaient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La taxe est assurée sur le volume consommé. Le tarif de ces dernières est invariable en fonction de la puissance souscrite par l'abonné :

- lorsque cette dernière ne dépasse pas 36Kwa le tarif est de 0,75 €/méga Watt heure.

- lorsque cette dernière est supérieure à 36 Kwa et inférieure à 250 Kwa, le tarif est de 0,25 €/méga watt heure,

- lorsque cette dernière est supérieure à 250 Kwa, les consommations sont exonérées de la TCCFE mais soumises à la taxe antérieure sur la consommation perçue au profit de l'Etat.

Un certain nombre d'exonérations sont prévues pour la production d'électricité, les transports collectifs.

Le tarif de base peut être modulé par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le tarif peut être affecté d'un coefficient de multiplication compris entre 0 et 8 pour les communes.

Ce coefficient est compris entre 0 et 8 pour les communes.

Il peut être indexé chaque année par les communes avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pour application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante ; dans la limite fixée par arrêté ministériel, cette limite a été fixée à 8,44 pour 2014.

Pour mémoire, le coefficient antérieur appliqué en 2012 et 2013 était de 8,12 fixé par délibération du 12 septembre 2011.

La taxe sur l'électricité a rapporté à la commune :

✚ En 2009 : 200.766,38 €

✚ En 2010 : 190.284,86 €

✚ En 2011 : 216.909,65 €

✚ En 2012 : 237.095,43 €

## • REMARQUES :

**Monsieur AMIOTTE** : « Le calcul est complexe. Je ne l'ai pas retrouvé dans ma facture ».

**Monsieur BLEAUT** : « Le taux de 8,44 (antérieurement 8,12) est appliqué au prix fixé pour le Kwa appliqué en fonction de la puissance souscrite, il ne s'applique qu'à l'énergie consommée ».

## ◆ DÉLIBÉRATION

### **AUGMENTATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ**

**VU** la note de synthèse,

**VU** la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité,

**VU** la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, notamment son article 23,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-2 à L.2333-4, L.3333-3 et L.5212-24,

**VU** la délibération du 12 septembre 2011,

**VU** l'arrêté du 30 mai 2013 fixant le taux maximum du coefficient multiplicateur,

Monsieur le Maire expose que le législateur a modifié le régime des taxes locales sur l'électricité, en instituant une taxe sur la consommation finale d'électricité afin de mettre le droit français en conformité avec les dispositions de la directive européenne n°2003/96/CE du 27 octobre 2003 relative à la taxation de l'énergie, transposée en droit français par l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 07 décembre 2010 portant nouvelle organisation de marché de l'électricité (NOME).

En vertu de cette réforme, l'assiette de la taxe sur la consommation finale d'électricité repose uniquement sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Les tarifs de référence prévus à l'article L.3333-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sont les suivants :

- 0,75 €/MWh pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et égale ou inférieure à 250 kVA.

Il rappelle que la commune doit fixer, si elle souhaite le modifier, le coefficient multiplicateur pour l'année suivante avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours.

Etant précisé que le taux maximum applicable est fixé chaque année par arrêté ministériel, le taux maximum est de 8,44 pour 2014.

Il vous est proposé d'appliquer à la TCCFE le taux multiplicateur de 8,44 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3.

- **DÉCIDE** d'actualiser à 8,44 ce coefficient multiplicateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

# XI. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 23 JUILLET 2013 (MME DINGEON)

Référence	Déposé le	Surface de terrain (m <sup>2</sup> )	Surface Plancher (m <sup>2</sup> )	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE (6 dossiers)</b>								
PC00117313J1017	19/06/2013	873 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup>	BARBIER Christian et Michèle	AC 150 -155	55 rue des Usiniers	Réhabilitation d'un volume existant par changement de destination	<b>FAVORABLE</b>
PC00117313J1018	05/07/2013	5430 m <sup>2</sup>	513 m <sup>2</sup>	GAEC GROSFILLEX	AK 10	235 rue de l'Etraz	Construction d'une nurserie	<b>FAVORABLE</b>
PC00117313J1019	09/07/2013	2486 m <sup>2</sup>	129 m <sup>2</sup>	GIORGI Santo et Margaret	AY 144	589 route de Tutegny	Construction d'une maison individuelle	<b>FAVORABLE</b>
PC00117313J1020	09/07/2013	2060 m <sup>2</sup>	292 m <sup>2</sup>	SARL MERCUEL	C 193 – 194	59 chemin des Galas	Réhabilitation d'un volume existant + agrandissement	<b>FAVORABLE AVEC RESERVE</b> (Les documents permettent difficilement de juger de l'insertion du projet dans son environnement. Les plans d'architecte sont de faible qualité.)
PC00117313J1021	12/07/2013	1505 m <sup>2</sup>	297 m <sup>2</sup>	MARQUE Sébastien et Roberta	E 973	Chemin du Bois de la Motte	Maison individuelle	<b>FAVORABLE</b>
PC00117311J1055-01 (modificatif)	22/07/2013	1807 m <sup>2</sup>	-	HOLTKAM Lennart	E 515	Chemin des Galas	Modification de l'implantation de la piscine + abri voiture	<b>FAVORABLE</b>
<b>DECLARATION PREALABLE (7 dossiers)</b>								
DP00117313J9052	19/06/2013	2861 m <sup>2</sup>	33.72 m <sup>2</sup>	DARIEN Eric	H 32	926 route Impériale	Agrandissement de l'habitation existante + création d'un sas d'entrée et d'un balcon	<b>FAVORABLE</b>
DP00117313J9053	21/06/2013	708 m <sup>2</sup>	38 m <sup>2</sup>	LE DOUCEN Olivier	E 953	275 chemin du Bois de la Motte	Extension de l'habitation	<b>FAVORABLE</b>
DP00117313J9054	28/06/2013	3093 m <sup>2</sup>	-	JOUAN Sandrine	C 177	Les Essarts	Division en vue de construire	<b>DEFAVORABLE</b> (L'accès pour le lot B par le chemin rural n'est pas carrossable)

<b>DP00117313J9055</b>	03/07/2013	2245 m <sup>2</sup>	-	BOUCHER Bertrand	E 253 – 254	697 chemin de la Noyelle	Construction d'une piscine	<b>FAVORABLE</b>
<b>DP00117313J9056</b>	05/07/2013	2563 m <sup>2</sup>	-	LOMBARD Danielle	AO 29 – 102	309 rue de la Folatière	Implantation d'une clôture et création d'une allée carrossable	<b>FAVORABLE</b>
<b>DP00117313J9057</b>	05/07/2013	503 m <sup>2</sup>	-	MALLOGGI Frédéric	E 880	496 rue du Creux du Loup	Construction d'une piscine	<b>FAVORABLE</b>
<b>DP00117313J9058</b>	15/07/2013	1127 m <sup>2</sup>	-	FRUCHARD Marie-Pierre	AK 135	532 rue Francis Blanchard	Ouverture en façade	<b>FAVORABLE</b>
<b>QUESTION DIVERSE (1 question)</b>								
Accès à créer rue de L'Aiglette Sud					<b>FAVORABLE –</b> Il sera demandé au titulaire de la demande d'améliorer le cône de visibilité en élaguant les arbres existants et d'agrandir l'accès afin de favoriser l'insertion des véhicules sur la voie.			

## **XII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS-TRANSPORTS DU 28 AOÛT 2013 (MR PELLETIER)**

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014-PRESENTATION DES PROJETS**

Le programme de travaux suivant sera proposé à la Commission Travaux / Finance qui se réunira le mercredi 18 septembre 2013.

#### **I - BATIMENT**

##### **1-Ecole de Parozet**

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est retenu. Il s'agit du cabinet ACS de Macon pour la somme de 51 000€TTC.

Il assistera la commune durant les 6 phases jusqu'à la livraison.

Au PT2013, la somme de 50 000.00€ a été inscrite.

Le planning de réalisation serait le suivant :

Juillet 2013	: offre AMO
Décembre 2013	: préprogramme
Mai 2014	: architecte retenu
Février 2015	: projet
Juillet 2015	: dépôt de permis et DCE
Novembre 2015	: début des travaux
Avril 2017	: pré réception
Rentrée 2017	: livraison

Les besoins de financement pour 2014 sont limités à des frais d'étude (assistant à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre), à des travaux préparatoires tels que sondages et études de sols, etc.

## **2-Création d'une classe et d'un espace lecture ; mise en accessibilité handicapé de l'école Perdtemps**

En juillet 2013 l'architecte a été retenu. Il s'agit de l'atelier du triangle de Macon sur la base d'un programme travaux évalué à 357 000€HT.

Au PT2013, la somme de 50 000€ttc a été inscrite

Le planning de réalisation est le suivant :

- Création d'une classe et d'un espace bibliothèque : travaux en avril 2014. Travaux qui peuvent être réalisés en temps scolaire.

Le DCE pourra être produit en décembre 2013

- Mise en accessibilité handicapé du groupe scolaire
- Création de deux ascenseurs, reconfiguration des toilettes et création, rampes et montes charges, traitement de seuils, éclairages, signalétique. La majeure partie des travaux devra obligatoirement être effectuée lors de l'été 2014.

Le DCE pourra être produit en décembre 2013.

Au budget 2014, il convient d'inscrire 482 000.00€TTC pour :

Travaux 2014	: 357 000€HT
Maitrise d'œuvre	: 41 000€HT
Contrôle technique	: 3 000€HT
CSPS	: 3 000€HT
Publication	: 1 000€HT
Aléas et divers 10%	: 40 000€HT
Sous total	: 445 000€HT

Total TTC : 532 000€TTC - 50 000€TTC inscrits au budget 2013 = 482 000€TTC

L'objectif est de livrer le bâtiment en septembre 2014.

Subventions à solliciter auprès du Conseil General dès livraison du Dossier de Consultation des Entreprises.



### **3-Mise en accessibilité HAND de la Piscine Municipale et aménagement des extérieurs**

Les travaux de carrelage des plages et des vestiaires ont été réalisés en 2012. Une esquisse avait alors été réalisée par le cabinet d'architecture Vachetta pour la mise en accessibilité de la piscine aux personnes en situation de handicap (obligatoire en 2015).

Le responsable de la piscine avait déjà proposé en 2009 un aménagement des extérieurs de la piscine.

Il faudrait revoir l'opportunité de créer la proposition formulée par Monsieur Vachetta en 2012 en créant un accès handicapé par l'entrée des MNS. Cela semble faisable relativement facilement...

Proposition : étude en 2014 des deux projets (accessibilité et extension) et travaux en 2015 ou plus tard ??

### **4-Bungalows de Verde**

Les bungalows mis à disposition de l'animation de quartier sont en mauvais état. Un diagnostic est en cours.

Besoins financier 2014 à chiffrer sur la base d'une rénovation qui permettrait de poursuivre l'exploitation du bâtiment pendant encore quelques années ou d'une construction modulaire complète livrable à la rentrée scolaire 2014.

Ces travaux (rénovation ou construction modulaire) peuvent être réalisés en juillet 2014 sous réserve du respect du planning suivant :

Consultation du MOE en janvier 2014- MAPA

Désignation en février 2014

DCE en avril

Désignation des entreprises mai

Travaux en juin / juillet 2014.

### **5-Foyer des Saints Anges**

Il s'agit de transformer les chambres existantes en studios pour les personnes âgées. Le rdc du bâtiment est libre. Au premier étage, il y a l'ADAPA et quelques chambres, et au deuxième étage, des chambres. Le programme des travaux date de 2012. Ce programme pourrait être réalisé par tranche suivant la proposition ci-dessous :

- Etude jusqu'au DCE en 2014, y compris désignation du CSPS, du contrôleur technique (structure, incendie, handicap, etc...). les diagnostics amiante ont été réalisés.
- Travaux RDC en 2015
- Travaux premier étage en 2016
- Travaux deuxième étage en 2017

Le besoin de financement en 2014 serait limité à 40 000€ TTC.

Sur la base du PRO-DCE demande de subvention auprès du Conseil General

## **6-La Remise agrandissement**

Des bungalows ont été récupérés gratuitement à Divonne. Ils ont été livrés sur le site provisoirement avant d'être installés en vue d'agrandir le musée de la Remise. Il convient de construire des semelles filantes pour recevoir les bungalows sur une surface horizontale puis d'alimenter en eau et en électricité.

Ces travaux ne sont pas techniquement complexes mais ils ont un cout qui peut être évalué ainsi :

- Forfait de Maitrise d'œuvre pour le DCE des Entreprises et le suivi des travaux  
5 000€HT
- Travaux 2014 : 15 000€HT
- Contrôle technique : 1 500€HT
- CSPS : 1 000€HT
- Publication : 1 000€HT
- Aléas et divers 10% : 2 500€HT

Total 26 500€HT soit 30 000€TTC

## **7- Anciens ateliers municipaux ; accueil des familles au rez de chaussée et création d'un local pour une association au premier étage.**

Le programme travaux 2013 prévoit de retenir l'architecte en charge du lot : anciens ateliers municipaux, premier étage, création de bureaux pour associations, mission complète.

Au rez de chaussée, pour la création d'un local d'accueil pour les familles lors des sépultures, les attentes de la collectivité sont limitées au PRO (Projet).

Pour le premier étage, l'architecte est en cours de désignation. Les travaux commenceront au printemps 2014 pour une livraison en septembre 2014. Les travaux du premier étage sont financés sur le budget 2013 à hauteur de 125 000€TTC (programme 206 025). Un CSPS et un contrôleur technique seront désignés.

Au budget 2014 pourrait être inscrit la réalisation du programme des travaux du rez de chaussée pour l'accueil des familles du cimetière.

Budget prévisionnel

- Travaux 80 000€HT
- MOE 11% à 60% phase EXE DET et AOR=6 000€HT
- CSPS : 1 000€HT
- Contrôle technique : 2 000€HT
- Recherche amiante : 2 000€HT
- Aléas et divers 10% : 10 000€HT

Soit 101 000€HT soit 121 000€TTC

Planning prévisionnel

- Livraison du PRO en mars 2014
- Constitution du DCE en mai 2014
- Consultation des entreprises et désignation MAPA fin juillet

- Début des travaux en septembre 2014
- Livraison en janvier 2015

**La commission émet un avis favorable pour que le programme soit soumis à la Commission Finance.**

## **II - VOIRIE**

### **1-Réseau pluvial Parozet**

Un réseau d'eau pluvial transite depuis la rue des Usiniers jusqu'à l'Oudar route de Vesancy. Au Schéma Directeur des eaux pluviales est prévu le renforcement du diamètre de la conduite afin de transférer le maximum d'eau en direction de l'Oudar plutôt que dans le secteur du Camping. Cette opération référence CUR5-S1 est évaluée à 470 000€HT de travaux.

L'opération de construction en cours « Les Jardins de Parozet », soit 230 logements, impose une cote altimétrique plus basse pour ne pas risquer de noyer les garages en cas d'épisode pluvieux d'occurrence supérieur à 10 ans.

L'étude confiée à HYDRETTUDES en 2013 a confirmé la faisabilité du programme

Le cout des travaux est évalué par le cabinet d'études à :

- |                         |            |
|-------------------------|------------|
| • Travaux HT :          | 640 000€HT |
| • MOE à 7,5% :          | 48 000€HT  |
| • CSPS :                | 2 000€HT   |
| • Géomètre :            | 1 000€HT   |
| • Publications :        | 1 000€HT   |
| • Aléas et divers 10% : | 70 000€HT  |

L'ensemble représente 772 000€HT soit 923 000€TTC

Pas de subvention à solliciter sur ce genre d'opération...

### **2-Chemin du bois de la Motte**

Le chemin du bois de la motte est en mauvais état sur sa partie haute. Le lotissement de « la symphonie du lac » est en cours de construction et les habitants n'emprunteront pas la portion en très mauvais état. En effet, ils rejoindront directement la RN5.

La portion de route à améliorer mesure environ 200 ml en 3 ml de large. Une partie basse avait déjà été enrobée en 2010 ( ?) sur environ 200 ml. Une dizaine de riverains bordent cette voie. Une demande d'amélioration des conditions de circulation a été reçue par courrier par un propriétaire riverain.

Le programme travaux comprendrait

- Pose d'un réseau pluvial et de ses grilles
- Eclairage public 5 mats
- Chaussée en enrobés sur 3 ml de large, longueur 200 ml soit 600 m2

Les travaux peuvent être réalisés au marché à bons de commandes dès le printemps 2014.

Evaluation du cout 100 000€TTC ; un chiffrage plus précis a été demandé à EIFFAGE

### **3-Mur église et square Gambetta**

Le mur de la rue des Terreaux et sous la place Gambetta se dégrade. Faute de barbacanes, il semble que les poussées des terres altèrent les joints et des pierres sont repoussées du parement. Le même phénomène est visible sous l'église côté rue de la Fontaine. Vu avec ALEP sur place le 28 août au matin. En première estimation, le chiffrage pour les travaux est de :

- 100 000€HT pour les murs Terreaux / Gambetta
- 25 000€HT pour église

Ces coûts sont hors maîtrise d'œuvre et hors aléas et divers.

### **4-Rue du Château**

La voirie de la rue du Château est déformée. La circulation des piétons n'est pas matérialisée et des trous dans la route apparaissent régulièrement. La place du château est refaite en 2013. Le programme des travaux pourrait être :

- Décapage du revêtement existant
- Pose de 2 rangs de pavés en chaînette pour matérialiser un trottoir
- Renouvellement des tampons de regards et des grilles de voiries
- Enrobés noirs à chaud épaisseur 8 cm sur une forme bien réglée

Pour ce genre d'opération, la Commune dispose du marché à bons de commandes avec Eiffage.

Évaluation du coût par les services 120 000€TTC ; en attente d'un devis plus précis de EIFFAGE.

### **5-Rue de la Fontaine**

Dans la continuité de la rue du château. Programme technique équivalent sauf pour le traitement des trottoirs. En effet, il sera nécessaire de reposer un rang de bordures de chaque côté de la rue car les bordures sont en mauvais état.

Ce programme peut être réalisé au marché à bons de commandes pour un montant de 150 000 €TTC. En attente d'un devis plus précis de EIFFAGE.

### **6-Petite rue de Genève**

En 2013 la place du pont a été rénovée. La rue de Genève devrait être traitée dans le cadre du projet BHNS. La partie haute de la rue de Genève entre la place du pont et la rue Reverchon peut être réalisée lors du programme BHNS ou indépendamment. Dans ce cas, la rue peut être traitée soit dans le cadre d'un programme standard avec pose de bordures granit et enrobés sur les trottoirs et la chaussée, réalisable directement au marché à bons de commandes, ou, avec un niveau de finition supérieur en bétons désactivés et/ou pavés dans la continuité de ce qui a été réalisé Place du Pont, ce qui nécessitera alors le recrutement d'un maître d'œuvre.

Estimation du programme standard, chaussée et trottoir enrobés et bordures granit : 110 000.00€

Estimation du programme plus élaboré, chaussée enrobés, bordures granit, trottoir béton désactivé et pavés : 150 000€

## **7-Rue du Commerce**

La rue du Commerce entre la place de l'appétit et la place du Pont mesure 150 ml environ. Sur la base d'un programme technique équivalent à ce qui a été réalisé ailleurs dans le centre ville (bordures et pavés granits, dispositifs casse essieu et tapis d'enrobés), le cout de cet aménagement peut être évalué à 250 000€ttc. La largeur de la voie de circulation pourrait être limitée à 3 ml entre bordure pour élargir un peu les trottoirs ?

Un diagnostic préalable des réseaux eau potable et eaux usées serait à faire par le CCPG.

Un maitre d'œuvre serait à désigner par la Commune car le programme est relativement complexe ; travaux en « marché à procédure adaptée ».

## **8-BHNS**

Dans le cadre du BHNS, il faudrait peut être inscrire une somme au budget pour être en capacité de financer la phase étude du projet et ainsi de disposer en septembre 2014 des documents nécessaires aux prises de décision soit un dossier au stade PRO sur l'ensemble du tracé, des propositions de planning avec chiffrage, etc.

Les services proposent d'inscrire 20 000€ttc au budget 2014.

## **9-Trottoir rue de la Folatière**

La rue de la Folatière ne dispose pas de trottoir. La création d'un trottoir sur la gauche en descendant depuis le square de Tougin jusqu'au pont sur la voie SNCF avec la pose de 3 mats d'éclairage public est évalué par les services à la somme de 100 000€TTC ; en attente d'un devis plus précis de Eiffage. Ce chantier simple peut être réalisé via les marchés à bons de commandes avec Eiffage pour la partie VRD et avec Salendre pour la partie éclairage public.

## **10-Bacs enterrés ordures ménagères Perdtemps**

Si la commune fait le choix d'enterrer les bacs ordures ménagères de la place Perdtemps et d'installer 3 bacs semi-enterrés pour le tri, le cout est évalué à :

- Ordures ménagères : la Commune prend à sa charge le terrassement nécessaire au container semi-enterré (ou enterré, faire choix), les remblais autour et les réfections de voiries et aménagements des abords. la CCPG fournit le bac. Cout pour la Commune 15 000€
- Tri sélectif : prise en charge par le SIDEFAGE de 4 000€HT par flux collecté au moyens de bacs semi enterrés, à déduire du total des travaux qui consistent à terrasser, poser, remblayer, réfectionner et aménager les abords. Le cout restant à charge de la Commune est  $30\ 000 - 12\ 000 = 18\ 000\text{€HT}$  soit  $20\ 000\text{€TTC}$

Cout global pour la Commune environ 35 000€TTC

Les travaux peuvent être réalisés sous maitrise d'œuvre communale au moyen des marchés à bons de commande.

## **11-Bacs enterres ordures ménagères Place de l'Appétit et rue Reverchon**

1-Les bacs ECOLLECT de la place de l'appétit ne pourront pas être équipés de dispositifs d'ouverture fermeture à puces électroniques. Il est proposé de mettre à disposition des habitants un bac semi enterré pour les ordures ménagères. La CCPG, suite à la réunion du 5 juin 2013, a missionné l'entreprise Nabaffa pour un devis.

La CCPG doit prendre en charge les travaux. Attention, le prix sera élevé en raison de contraintes techniques fortes.

Il se peut que le CCPG ne finance qu'un bac semi-enterré. Si la Commune veut un bac enterré pour des raisons esthétiques, elle devra certainement prendre à sa charge le financement de la différence.

Les services proposent d'inscrire au budget la somme de 20 000€TTC

Sera-t-il possible de conserver sur ce site des bacs ECOLLECT pour le tri (cartons, plastics et alu, et verre) ?

2-Rue Reverchon, il s'agit de la même problématique. Les travaux sur ce site sont à priori moins compliqués à réaliser. La CCPG risque de ne financer que le bac 5m3 semi enterré. Si la Commune souhaite un bac enterré, elle devra financer la différence... Les services proposent d'inscrire au budget la somme de 20 000€TTC.

### **12-Bacs enterrés tri devant la gare**

Proposition pour la pose de 3 bacs semi enterrés de 5 m3 pour le verre, les plastiques, aluminiums et les cartons devant la gare.

Prise en charge par le SIEPAGE de 4 000€HT par flux collecté au moyens de bacs semi enterrés, à déduire du total des travaux qui consistent à terrasser, poser, remblayer, réfectionner et aménager les abords. Le cout restant à charge de la Commune est 30 000 – 12 000 = 18 000€HT soit 20 000€TTC.

Les travaux peuvent être réalisés sous maitrise d'œuvre communale au moyen des marchés à bons de commande.

### **13-Eclairage public depuis la place Perdtemps jusqu'au nouveau rond point RD 1005**

Lors des travaux de création du bassin d'orage de la RD 1005, les fourreaux d'éclairage publics ont été mis en place. Entre la place Perdtemps et le nouveau rond point de la RD 1005. Les travaux à réaliser sont :

- Terrassements et création de 27 socles béton
- Tirage de câbles
- Fourniture et pose de 27 mats et lanternes MICENA

L'ensemble pour un montant à inscrire de 114 000€HT soit 135 000€TTC.

Les travaux peuvent être confiés au marché à bons de commandes.

Le programme peut faire l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 14% du SIEA soit environ 19 000€TTC.

### **14-Maitrise d'œuvre pour le PUP des Contamines**

Le PUP des Contamines a été validé en juillet 2013. Il convient de retenir un Maitre d'œuvre pour lancer dans les délais impartis (cf convention de PUP) les travaux. L'objectif est de disposer en septembre 2014 du PRO et du planning précis de réalisation.

Estimation des couts à rattacher au budget 2014 : 20 000€TTC (base Travaux 500 000€ht)

- 50% de la mission globale soit 12 500€HT, Maitrise d'œuvre à 5% soit 25 000€HT de Maîtrise d'œuvre pour la totalité de la mission.
- CSPS phase étude 1 000€HT
- Géomètre 2 000€HT
- Aléas et divers

## **15-Eclairage public : programme crose et lanterne 2014**

Les lampes à vapeur de mercure doivent être supprimées à partir de 2015. La Commune dispose de 250 luminaires de ce type. En 2013, 51 lanternes ont été changées par des lanternes de type FALCO équipées d'ampoules 70W SHP avec son ballast électronique. Les services proposent d'inscrire la somme de 35 880€TTC en 2014 pour 50 luminaires complets à 600€HT l'unité. Vu en Commission

## **16-Bornes marchés**

Les bornes escamotables du marché pour l'alimentation électriques des commerces ambulants sont hors service. Un devis a été demandé à Salendre qui évalue les terrassements en secteur pavé, la dépose, la pose, les remblais et réfections à 25 000€TTC pour 4 bornes.

Les services proposent d'inscrire cette somme au budget 2014. Une consultation sera effectuée si le programme est retenu. Vu en Commission

## **17-Aménagement du cimetière**

Le programme d'aménagement de l'extension du cimetière a été confié au cabinet DUCRET de Saint Genis Pouilly. Le projet prévoit

- Des terrassements pour aménager une surface homogène
- La création d'un mur d'enceinte et d'un portail d'accès
- La création d'un escalier
- La création d'une rampe handicapée
- La création de cheminements entre carrés

Il est proposé au budget 2014 de réaliser

- les terrassements pour aménager une surface homogène
- La création d'un mur d'enceinte et d'un portail d'accès
- La création d'un escalier
- La création d'une rampe handicapée

L'ensemble pour un montant de 235 000€TTC.

Ce programme est-il subventionnable ?

## **18-Rue du creux du Loup**

La rue du creux du Loup entre la RD 1005 et l'amont du nouveau giratoire est en mauvais état. Il n'y a pas de collecte des eaux pluviales et la configuration de la voie favorise la prise de vitesse. Il n'y a pas de trottoir. L'éclairage public est à améliorer.

Une consultation de Maitrise d'œuvre pourrait être lancée dès le début 2014 pour disposer du projet et d'un planning de réalisation soit en une seule fois en 2015, soit sur plusieurs exercices budgétaires.

Proposition des services pour le budget 2014 : 20 000€TTC pour retenir un Maitre d'œuvre sur une mission complète avec un objectif de production du PRO en septembre 2014 avec un planning détaillé et chiffré. Un CSPS serait désigné dès la phase conception.

## **19-Place de la Visitation, pavés**

Les pavés de la rue des Terreaux en traversée de la place de la Visitation sont déchaussés. Un devis a été demandé à EUROVIA lors des travaux de la place de la Mairie. Le devis remis est de 38 000€TTC pour reprendre une surface de 90 m2 soit 422€TTC du m2.

Les travaux prévoient de reposer des pavés sur une chape de béton fibrée en capacité de supporter une charge lourde.

Attention, l'entreprise ne souhaite pas récupérer les pavés existants considérant qu'il sera plus coûteux de nettoyer les pavés existants des joints de mortier que de poser des Pavés neufs.

En raison du risque d'écart entre les teintes de pavés, les services proposent d'imposer au devis la récupération des pavés existants.

Les services proposent d'inscrire au budget la somme de 38 000€TTC ; une consultation sera à lancer si le programme est retenu.

## **20-PAVE 2014, accessibilité handicapé**

Le PAVE établi par le cabinet CLIC recense les aménagements à réaliser sur la voirie de la Commune pour améliorer les conditions de circulation des personnes en situation de handicap. En 2013 a été réalisé la mise en accessibilité du carrefour à feux de la RD 1005 et de la Poste. Les services proposent de reconduire la somme de 25 000€TTC en 2014 pour créer 8 passages surbaissés.

## **21-Aménagements de voiries aux vertes campagnes ; phase étude**

La CCPG doit réaliser le renouvellement du réseau d'eau potable en 2014. Les peupliers dans la courbe des vertes campagnes ont été abattus. Les trottoirs ne sont pas aux normes handicapés et des trottoirs sont en mauvais état...une réflexion est à poursuivre pour finaliser les sens de circulation. Afin d'être en capacité de réaliser en 2015 tout ou partie des travaux, les services proposent de retenir le Maître d'œuvre pour la totalité du programme et de ne confier sur 2014 que le projet.

Les bases de calcul des besoins de financement pour 2014 sont les suivantes :

Pour un programme de travaux de type standard avec des bordures béton, éclairage public en lieu et place des mats existants et des lanternes existantes, trottoir et voiries en enrobés, l'estimation du coût des travaux est de 500 000€HT. la maîtrise d'œuvre est évaluée à 5% soit 25 000€HT pour la totalité de la mission.

Besoins de financement pour le budget 2014 :	17 500€TTC
• 50% de la mission globale soit	12 500€HT
• CSPS phase étude	1 000€HT
• Géomètre	1 000€HT

## **22-Trottoir du pont sur l'Oudar au stade de Chauvilly**

Il n'y a pas de trottoir entre le lotissement des Givrines et le stade de Chauvilly route de Pitegny. Le trottoir entre l'avenue des Alpes et le Pont sur l'Oudar est pour partie trop étroit (il faut 1.40 ml minimum lorsqu'on longe une haie). Il y a des acquisitions foncières à engager : emplacement réservé N°14 du PLU.

En attente d'un devis global de la part de la Sté EIFFAGE depuis la caserne des pompiers jusqu'à l'angle de la voie qui mène au stade de Chauvilly.



Ce chantier n'est techniquement pas complexe. Il pourrait être réalisé au marché à bons de commandes.

**La commission émet un avis favorable pour que le programme soit soumis à la Commission Finance. Monsieur Amiote déplore le manque de propositions de pistes cyclables.**

## **MATERIEL**

### **1-Renouvellement du parc matériel pour la période 2014 à 2020**

Un travail important a été réalisé par Sylvain Misse et Albert Galoyer sur le parc matériel (61 unités). Le tableau est présenté à la Commission :

- Type de véhicule
- Immatriculation
- Service d'affectation
- Année de mise en service
- Type de véhicule
- Valeur d'achat à neuf
- durée de vie prévisionnelle
- année théorique de renouvellement
- année de remplacement proposée

un coût par année budgétaire est proposé.

Pour l'année 2014, le besoin de matériel est évalué à 280 000€TTC, puis 2015 à 250 000€TTC, 2016 à 211 000€TTC, 2017 à 142 000€TTC, 2018 à 134 000€TTC, 2019 à 104 000€TTC...la moyenne annuelle théorique à 176 000€TTC soit 10% du cout du parc évalué à 1 744 000€TTC.

Demande des services pour 2014, 280 000€TTC pour :

- Achat d'un camion grue évalué à 200 000€ en remplacement de l'UNIMOG de 1984 et du camion grue de 1991.
- Achat d'une épareuse évalué à 40 000€.
- Achat d'une tondeuse autoportée évalué à 40 000€ ; l'ancienne date de 2006 et est HS.

**La commission émet un avis favorable. La Commission demande que le cout des réparations sur ces matériels soit présenté à la Commission Finance.**

## **FONCTIONNEMENT (opérations importantes identifiées à ce jour)**

### **1-Police Municipale**

Les locaux de la Police Municipale ont besoin d'être rénovés. Une ligne du budget 2013 prévoit 25 000 €TTC en fonctionnement. Les sols sont en mauvais état, les peintures sont abimées et les écrans vidéo sont obsolètes et ne permettent plus de faire face aux besoins. Les connexions d'appareils électriques se font via des rallonges et des multiprises...une mise en conformité des installations électriques est à faire lors des travaux.

Evaluation du cout des travaux 37 000€TTC :

- Déménagement et réaménagement (services techniques municipaux): 2 000€HT
- Sols : 5 000€HT
- Murs et plafond : 5 000€HT
- Climatisation du local serveur : 6 000€HT
- Mur écran (dépose et repose d'une nouvelle installation) : 3 000€HT
- Electricité et courants faibles : 5 000€HT
- Aléas et divers 10% : 2 500€HT

Maitrise d'œuvre interne :

Pendant les travaux, les services de la PM seraient délocalisés au CTM (environ 4 semaines)

Les travaux peuvent être entrepris dès le printemps 2014. Consultation pour les lots peintures, revêtement de sols, électricité et climatisation du local serveur. Plus difficile voire impossible de consulter pour le démontage et remontage du mur écran... à faire par SDEL.

## **2-Stores de la bibliothèque et de l'école de musique à remplacer**

Evaluation du cout 6 000€TTC

## **3-Fuites du toit de la MJC**

La Ferblanterie Gessienne est venue à la demande de la Commune évaluer les travaux à réaliser. Ils sont techniquement difficiles et l'Entreprise conseille à la Commune de prendre un Maitre d'Œuvre pour bâtir un dossier de consultation des Entreprises. Evaluation du cout à faire par les services ...

## **4- mur chez Mr Eckert**

Le mur appartient à la Commune. 20 ml à réparer. Chiffrage 15 000€TTC.

## **5-Chaudière renouvellement**

Suivant étude H3C ; montant à proposer

## **6-Eclairage public : poursuite de la mise aux normes des armoires électriques**

La Commune compte 55 armoires. 23 sont recensées comme « urgentes à remplacer ». 8 armoires ont été mises aux normes en 2013 pour 25 000€TTC. Les services proposent de poursuivre cette action en 2013 soit 25 000€TTC pour remplacer 8 à 10 armoires.

## **7-Renouvellement du toit de l'école de musique sur ascenseur**

Évalué par CARRAZ en 2011 à 8 718.84€TTC.

## **8-Escalier Gambetta entretien**

Chiffrage établi par DESMARS pour 7 000€TTC.

**La commission émet un avis favorable pour que le programme soit soumis à la Commission Finance.**

## **PROJET DE DELIBERATION POUR LE ROND POINT DE LA RD 1005**

### *Note de synthèse*

La Commune a entrepris des travaux de mise en conformité du carrefour à feux de la RD 1005. S'agissant de travaux situés sous l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités. Il est précisé que la Maitrise d'Ouvrage de cette opération est communale et que le financement des travaux est assuré par la Ville de Gex. La commune assurera l'entretien, exploitation et le bon fonctionnement de l'aménagement et le conseil général assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives à la chaussée.

### *Projet de délibération*

Convention avec le Conseil Général relative à l'aménagement sur l'avenue de la Poste RD 1005 du PR 20+195 au PR 20+315

Vu la note de synthèse

Vu le projet de convention joint à la présente

Vu l'avis favorable de la Commission travaux en date du 27 aout 2013

Considérant qu'une convention doit être établie entre le département et la commune concernant la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien et de fonctionnement relative à l'aménagement sur l'avenue de la Poste RD 1005 du PR 20+195 au PR 20+315.

Monsieur le Maire propose aux membres du CM de l'autoriser à signer la dite convention.

Le conseil...

**La commission émet un avis favorable pour la signature de cette convention.**

## **POINTS DIVERS**

### Consommations d'eau à Chauvilly

En préambule, la pelouse de Chauvilly est de très belle qualité et les nombreux licenciés autant du foot que du rugby en sont très satisfaits...

Entre 2004 et 2011, la consommation moyenne à Chauvilly était de 3 200 m3 par an.

En 2012, un dispositif d'arrosage automatique composé de 8 buses périphériques a été installé par l'Entreprise COSEEC, afin de réduire les heures de présence des agents, de programmer l'arrosage en heure de nuit et d'améliorer la qualité de l'arrosage. En 2012, nous avons consommé 5 174 m3 pour 7 078.95€TTC (1.37€ du m3) ce qui était déjà fort élevé mais l'installation était récente et en réglage.

En 2013, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous en sommes à 6 653 m3 soit 10 334.79€TTC (1.55€ du m3) et l'année n'est pas terminée puisque nous devons encore arroser avant l'automne. Pour information, 4 000 m3 ont été utilisés pour le seul mois de juin. Nous évaluons le besoin global pour l'année 2013 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) à 10 000 m3 pour l'arrosage seulement soit une somme proche de 15 000€, soit plus de 25% des consommations (en m3) globales d'eau de la Commune.

Il convient de préciser que la mise en place de l'arrosage automatique a permis d'économiser 2h par jour sur 90 jours d'arrosage soit 180 heures, soit 4 000€ en frais de personnels.

Cette situation n'est pas satisfaisante mais il y a quelques explications :

- Départ de Thierry Jeannerot fin avril qui connaissait bien les installations et les besoins réels des gazons.
- Remplacement par Sébastien Nicolas qui a quitté son emploi le 15 août 2013.
- Panne importante de la tondeuse en juin 2013, ce qui a eu pour conséquence de laisser l'herbe pousser en période de forte croissance puis de jaunir la pelouse après la coupe.
- Passage au bio pour les produits de traitement ; inertie des traitements.
- Dysfonctionnements sur des buses de l'arrosage automatique qui ont toutes été remplacées à ses frais par le fournisseur.
- Forte demande en eau en juin et juillet suite à des phénomènes de jaunissement et aux chaleurs.
- 400 m<sup>3</sup> de vol d'eau en 2013

Propositions des services pour améliorer la situation :

- Réduction des durées d'arrosage déjà pour finir la période d'arrosage 2013. Entre le 20 juillet et le 27 août, la consommation d'eau a été réduite à 800 m<sup>3</sup> soit 160 m<sup>3</sup> par semaine.
- Installation de sous comptages pour dissocier arrosage rugby traditionnel, arrosage foot traditionnel et arrosage foot automatique et mise en place d'un tableau de suivi ; le suivi actuel est trop global
- Suivi hebdomadaire des consommations et contrôle hebdomadaire de la main courante et du tableau de suivi par Rémi Antoine, responsable du service.
- Recrutement de deux agents en cours au service espace vert sur les postes vacants existants.
- Proposition d'installation de 3 buses centrales sur le terrain de foot pour un montant TTC de 3 000€. En effet, la partie centrale du terrain de foot est difficile à atteindre avec les buses périphériques et, aujourd'hui, pour arroser au centre, le réglage des buses et du débit est effectué pour arroser en conséquence, ce qui consomme beaucoup d'eau et est peu efficace car l'eau est majoritairement projetée en périphérie. En mettant 3 buses centrales, on peut limiter le débit et arroser efficacement. Le dispositif est agréé par la FFR. COSEEC évalue le besoin d'arrosage global pour un an du foot automatique à 4 000m<sup>3</sup>.
- Engagement d'une réflexion (BP2014) pour soit récupérer les eaux de pluie, soit solliciter la CCPG pour utiliser le forage d'eau qui se trouve devant les vestiaires pour l'arrosage.

**La commission souhaite la diminution de la consommation d'eau et l'étude de solutions alternatives pour l'arrosage par stockage d'eau de pluie ou pompages dans la nappe.**

#### 60612 Consommation électricité et gaz

##### Eclairage public

La commune dispose de 74 contrats éclairage public pour 1 323 points lumineux (2012) On remarque à l'enregistrement des factures suivant l'analytique une sous évaluation des coûts affectés à l'éclairage public 17 253.11€ (76 000€ au BP contre 65 000€ en août 2013). Ecart prévisible de 20 000€ en fin d'année ; factures de septembre à décembre 2013 prévisionnel.

## Electricité et gaz

11 contrats jaunes et verts, 32 contrats tarifs bleu et l'ensemble pour un montant 2012 de 267 787.14 €TTC pour 2 061 144 kWh annuel.

12 contrats gaz pour 184 057€TTC pour 2012 et 2 766 936 kWh

On remarque à l'enregistrement des factures suivant l'analytique une sous évaluation des consommations électriques et gaz des bâtiments communaux. On recense un écart à la hausse entre 2012 et 2013 (surtout en mars et avril) de 100 000.00 €TTC concentrés sur les bâtiments suivants :

1. Turet ; 36 000 au BP, 47 000 à fin aout ; projection septembre à décembre 24 000€ : écart de 35 000€ prévisible.
2. Piscine ; 70 000 au BP, 65 000 à fin aout ; projection septembre à décembre 32 000€ : écart de 27 000€ prévisible ; forte incidence mars et avril froid.
3. Parozet ; 28 500 au BP, 31 000 à fin aout ; projection septembre à décembre 15 000€ : écart de 17 500 € prévisible ; sous évaluation l'an dernier et forte consos en 2013.
4. Vertes Campagnes : 55 500 au BP, 47 000 à fin aout ; projection septembre à décembre 24 000€ : écart de 15 500 € prévisible

Il sera certainement nécessaire d'inscrire en DM une partie du montant. Il sera ensuite proposé de réajuster l'évaluation des besoins d'électricité et de gaz pour le BP 2014 à la hausse (60612 : 562 350€ contre 500 350.00€) :

- Ajustement avec la réalité des couts enregistrés
- Augmentation à venir des tarifs annoncée +5% soit 13 000€ par an.
- Augmentation des surfaces (bibliothèque, Turet, extension mairie)
- Agrandissement de la Commune ; incidence pour l'éclairage public
- Etc.

Actions engagées pour limiter les consommations d'énergies :

- Un « audit énergétique global » a été réalisé par H3C en 2011 (gaz, électricité et éclairage public) sur l'ensemble des bâtiments communaux qu'il s'agit de mettre en œuvre...(solaronics à Perdtemps et Boulodrome)
- Contrôle dans les bâtiments hors période de chauffe ; risque de radiateurs allumés...
- Fiabiliser la collecte des données en retenant chaque année la même période de facturation tous les ans (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).
- Mise à disposition de thermomètres dans les bureaux...
- Ajustement des abonnements à poursuivre

La chaufferie biomasse du Turet va augmenter le 60 621 mais réduire le 60 612 à partir de 2015 (mise en service en 2013/2014)...

**La commission prend connaissance de cette information.**

## Signalétique bibliothèque

Les travaux de la bibliothèque sont quasiment terminés et la réouverture s'est faite comme prévu le 7 aout 2013. Il reste quelques travaux à terminer (une liste très précise a été remise par le personnel et transmise à l'Atelier du Triangle) et les meubles UGAP à livrer.

Signalétique : Sur la cage d'ascenseur il y a deux rectangles sur fond blancs dans lesquels sont inscrits respectivement

- Ecole de musique
- Carré des Arts

Les services proposent de remplacer le panneau « carré des arts » par « bibliothèque » en respectant la charte graphique de l'ensemble.

Le trottoir sera terminé en fin de semaine. La Commission de Sécurité est convoquée.

**La commission émet un avis favorable.**

#### Aménagement de la rue Francis Blanchard

Du fait de l'abattage des arbres rue F Blanchard, le talus est très visible...une barrière sera installée entre le pont sur le Journans et l'escalier qui descend vers le « clos des Abeilles ». Pour engazonner le talus, SAEV propose en accord avec le Maître d'œuvre un engazonnement à l'hydrosseder sur 1 800 m<sup>2</sup> avec les options suivantes :

- Engazonnement sur le terrain en l'état après épierrage pour 2240€ht
- Engazonnement fleuri sur le terrain en l'état après épierrage 3320€ht
- Engazonnement sur terrain après préparation fine 4940€ht
- Engazonnement fleuri sur le terrain en l'état après préparation fine 6020€ht

Cette prestation n'est pas prévue au marché de base. Les services souhaitent l'avis de la Commission.

Le chantier est en cours et en fonction des capacités financières, les travaux seront réalisés sur le budget 2013 ou sur le budget 2014.

Les plantations d'arbres auront lieu le 15 octobre 2013.

**La commission retient la solution la moins couteuse soit un simple engazonnement après épierrage (sans préparation de terrains) ; ce travail sera réalisé après les plantations d'arbres. La Commission demande qu'un contact soit pris avec DYNACITE pour demander la plantation de vignes vierges contre le mur des parkings.**

#### Aménagement de la rue Francis Blanchard tranche 2

76 241.79€ au programme 172 115. Les travaux à terminer sont entre le carrefour des vertes campagnes et le rond point de la Folatière. Les services présentent en commission le plan proposé par le cabinet ATELIER FONTAINE qui prend en compte dans l'aménagement la création d'une portion de trottoir adaptée aux camions poubelles du programme « les balcons du Mont Blanc ». Les travaux seront réalisés en octobre 2013.

**La commission émet un avis favorable.**

#### Eclairage après une heure du matin

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les bureaux, commerces et bâtiments sont invités à éteindre les éclairages inutiles la nuit de 1h à 7h du matin

Les éclairages publics ne sont pas concernés

L'éclairage intérieur d'un local professionnel n'est pas interdit lors du nettoyage des bureaux ou d'approvisionnement de magasins et maintenance.

Sanction : après mise en demeure le contrevenant s'expose après mise en demeure par l'autorité chargée du contrôle de l'application de la réglementation (maire ou préfet), soit d'une suspension du fonctionnement de la source lumineuse (article L583-5 du code de l'environnement), soit d'une amende au plus égale à 750€ (article R583-7 du code de l'environnement)

Lien : <http://developpement-durable.gouv.fr>

Pour la Commune, Salendre a recensé 12 sites « sensibles » soit : place de l'appétit, fontaine des 4 goulettes, fontaine de la petite goulette, fontaine rue de l'Horloge, fontaine Gex la Ville, fontaine place du pont, façade de l'église, façade de la Mairie, façade de la maison des sociétés, place de la visitation, parvis de la visitation, parvis de la Mairie.

A ce jour 4 sites sont « conformes », c'est-à-dire équipés des moyens techniques pour couper l'alimentation à 1h : place de l'appétit, fontaine des 4 goulettes, façade de la maison des sociétés, place de la visitation.

**La commission prend connaissance de cette information.**

#### Carrefour à feux de la RD 1005

Les travaux sont en cours. Le Conseil Général ne prendra à sa charge que tout ou partie de la bande de roulement hors stationnement. Afin d'obtenir un revêtement homogène sur la majeure partie du carrefour, les services ont demandé à EIFFAGE la production d'un devis au marché à bons de commandes pour compléter la part prise en charge par le CG.

Evaluation du cout par les services 30 000€ qui seront à imputer alors sur le budget de fonctionnement 2013 au 61523.

**La commission émet un avis favorable.**

#### Route de Pitegny

EIFFAGE a réalisé à la demande de la Commune le reprofilage en enrobés noirs à chaud suivi d'un enduit bicouche à l'émulsion de bitume et gravillonnage de la route de Pitegny et route de Mourex pour 65 224.58€TTC. En raison des fortes chaleurs, du passage des nombreux PL, mais aussi certainement d'un problème soit de formule, un fort ressuage est apparu après la réalisation de l'opération. Des plaintes ont été recensées. L'entreprise a réalisé à ses frais un fraisage superficiel qui semble donner satisfaction. A terme, il sera certainement nécessaire de reprendre cette voirie qui est très utilisée et mettre les trottoirs au gabarit au moins jusqu'au pont sur l'Oudar et étudier la possibilité de poursuivre jusqu'à Chauvilly ?

**La commission émet un avis favorable.**

#### Mur de la Chenaillette (A) et escalier Gambetta(B)

A - Au chemin de la Chenaillette, des travaux sont en cours dans le cadre du programme travaux 2013 sur la parcelle 32 pour abattre l'ancienne pergola, reprendre le mur de soutènement en limite de la Chenaillette , créer un escalier puis créer un jardin pour des plantes aromatiques.

Le mur de soutènement « en rouge » qui se trouve en limite de la parcelle communale 32 appartient à la Commune et menace de s'effondrer. Le terrain est très en pente et il convient de refaire ce mur.



Le groupement d'Entreprise Desbiolles / Desmars a remis un devis contrôlé par le cabinet d'étude ALEP maître d'œuvre de cette opération.

Le montant du devis est de 24 355.97€TTC.

Un avenant devra être fait au contrat de base (428 696.39€TTC) avec le groupement d'entreprise Desbiolles /Desmars.

Bilan financier prévisionnel du 27 aout :

Travaux en moins values : 42 603.09€HT

Place du château : 9 275.00€HT

Parcelle AI 32 : restauration du pavillon pour 10 922.53€HT et mur de soutènement pour 10 405.56€HT. Lot menuiserie pour 7 000€HT non réalisé et lot charpente 5 000€HT non réalisé.

Travaux en plus value : 54 648.71€HT

Servitude de passage (Famille Emery) pour 3 750.00€HT

Reprise de soutènement en contrebas de la Place du Château 3 662.50€HT

Démolition et évacuation du pavillon pour 7 300.00€HT

Dallage en complément et emmarchements pour 3 686.72€HT

Confortement du mur de soutènement AI32 pour 15 884.97€HT

Réalisation d'un mur de soutènement entre les parcelles AI32 et AI34 pour 20 364.52€HT

La différence entre les montants des travaux complémentaires et disponibles sur cette opération représentent une plus value de 14 406.60€TTC (voir pour inscription en DM)



B- les marches de l'escalier Gambetta se délitent par endroit. 2 marches sont cassées et des joints laissent entrer l'eau ce qui fragilise l'ensemble ; gel et dégel. Les services proposent d'inscrire au budget 2014 en fonctionnement la reprise de ces marches. Le devis établi par l'Entreprise Desmars s'établi à 6 458.40€TTC.

**La commission émet un avis favorable.**

Place de l'Horloge

Les travaux sont terminés. Un avenant de 28 109.75€HT sera présenté pour travaux supplémentaires déjà vu en commission :

- Fourniture et pose d'emmarchements pour 20 337.50€HT
- Gommage des pierres pour 6 960.00€HT
- Pose de réseaux secs et humides non prévus au marché de base pour 812.25€HT

Au DGD, une moins value de 7 000€HT sur les quantités réelles réalisées est escomptée.

En globalité, le surcout sur l'ensemble de ce programme est de 21 000€HT environ :

- Marché de base 274 184.60€HT
- Montant après avenant 1 302 294.35€HT
- Montant au DGD prévisionnel : 295 000.00€HT
- Soit une augmentation de 7.66%

**La commission émet un avis favorable.**

Mobilier et choix des couleurs sols et murs pour extension de la Mairie

Organisation du bâtiment : au sous sol, se trouveront les archives. Au rez de chaussée seront installés le service urbanisme avec 5 bureaux et une salle de réunion. Au 1<sup>er</sup> étage, les services techniques comprendront 5 bureaux également. Il convient de préparer la commande de mobilier pour la livraison prévue en fin d'année. Présentation à la commission de la proposition technique et financière de EBI pour l'extension des services techniques et du service urbanisme

Chiffrage EBI

- Rez de chaussée ; réception accueil : 1 383€HT
- Pour l'ensemble des 9 bureaux : 9 571€HT
- Pour les classements RDC : 4 441€HT
- Pour les classements étage : 4 789€HT
- Salle de réunion : 4 000€HT
- Chaises base 12 : 924€HT
- Espace attente : 1 700€HT

Total : 26 808€HT sans compter les fauteuils bureaux...

Ce chiffrage a été effectué gracieusement par l'Entreprise EBI. Ce travail important constitue une base de travail qui permettra d'établir le cahier des charges d'une future consultation. EBI sera consulté.

Pour le choix des couleurs, les services proposent de mettre en œuvre les sols de la bibliothèque (nature et teinte) et les mêmes teintes.

**La commission émet un avis favorable et demande que le choix des couleurs soit soumis à Monsieur le Maire.**

### Balades thermographiques

Courriel reçu le 29 juillet 2013

*« La CCPG propose aux communes la réalisation de ballades thermographiques en partenariat avec Hélianthe. La ballade, d'une durée d'une à deux heures, encadrée par un conseiller énergie Hélianthe, s'effectue en période de chauffe (novembre à avril) en début de soirée pour de meilleurs résultats. Elle offre la possibilité de voir en temps réel les défauts d'isolation du logement à l'aide d'une caméra infrarouge.*

*L'opération des ballades thermographiques est complémentaire à la thermographie aérienne réalisée en 2011, elle donnera des informations supplémentaires sur des secteurs du Pays de Gex où la thermographie aérienne a pu mettre en évidence des déperditions par le toit importantes.*

*Le principe est le suivant : Il s'agit de sélectionner dans chaque commune un quartier, une rue. Pour les communes urbaines, il est préférable de retenir un quartier ancien ou d'habitat individuel, l'habitat collectif pouvant être traité dans le cadre d'actions envers les copropriétés. Nous pouvons aider les communes à choisir un quartier en regardant le résultat des thermographies aériennes.*

*Les habitants du quartier ciblé sont prévenus en amont du passage d'un conseiller énergie Hélianthe et de la caméra thermique. Hélianthe prépare un petit tract, nous demandons aux mairies et aux élus communaux de le distribuer et d'en parler aux habitants concernés qu'ils peuvent rencontrer. Ils pourront venir participer le jour même à la balade. La balade sera d'une durée d'une à deux heures maximum. L'habitant n'a pas à se déplacer loin, mais juste à sortir de sa maison et venir au point de rassemblement qui sera au maximum à 5 minutes de sa résidence. Les horaires des ballades sont programmés en dehors des heures conventionnelles de travail (18h – 20h) ce qui permet de mobiliser les habitants plus facilement.*

*Un conseiller énergie d'Hélianthe, muni d'une caméra thermique montre aux habitants, images thermographiques à l'appui, par où s'échappe la chaleur de leurs habitations, et aborde avec eux les choix techniques les plus judicieux pour améliorer la performance énergétique de leur logement.*

*Le conseiller énergie d'Hélianthe n'entre pas dans les habitations, il s'agit d'une thermographie des façades extérieures, il entre éventuellement sur les propriétés sur demande des propriétaires. Toutes les habitations des participants du quartier, rue, lotissement ou village sont thermographiées.*

*La balade est suivie d'un temps d'échange en salle, afin de projeter les thermographies et visionner sur grand écran les spécificités de chaque habitation. Le conseiller énergie apporte des conseils et des analyses techniques des clichés qui sont réalisés, répondent aux questions que se posent les participants, qui repartent avec la photo infrarouge de leur logement en format informatique. C'est aussi l'occasion de partager des expériences entre particuliers sur les difficultés et les astuces que chacun a, pour rénover son habitation.*

*6 balades ont déjà été réalisées sur l'hiver 2012/2013 (Léaz, Sauvigny, Sergy, Crozet, Saint-Genis-Pouilly et Pougny). Nous préparons le programme 2013/2014 et devons fixer d'ores et déjà les lieux des prochaines balades. Les dates proposées sont :*

- Jeudi 21 novembre
- Mardi 3 décembre
- Mercredi 4 décembre
- Mercredi 18 décembre
- Jeudi 19 décembre

*Nous vous remercions de nous communiquer la date que vous aurez choisie **avant le 26 juillet** afin d'informer Hélianthe et de repérer les bâtiments à thermographier.*

*Le programme des dates retenues sera communiqué dans le journal "le Territoire" du mois de Septembre. D'autres dates seront ensuite proposées entre janvier et mars 2014. »*

Proposition des services techniques

1-identifier un quartier et une date

2-faire un essai dans ce quartier avec un bâtiment communal

**La commission propose que soit retenu le secteur Mairie et Perception.**

#### Bras d'arrosage

L'arrosage avec l'UNIMOG pour les bacs à fleur et certains massifs est fait en 2013 au moyen d'un bras articulé commandé depuis la cabine. Ce matériel est performant (vitesse, quantité d'eau, sécurité des agents, etc.) a été loué pour 3 000.00€ pour toute la durée de la saison. La Commune dispose au programme d'investissement 172 161 de la somme suffisante pour acquérir ce matériel sur 2013.

3 fournisseurs à consulter : VAUDAUX, LAVERRIERE et CASSANI

Budget prévisionnel 13 000HT ; rabais possible de 3 000€ avec un des fournisseurs.

**La commission émet un avis favorable.**

#### Alignement EDEN ROC

L'opération de bornage du programme immobilier «Eden Roc» a constaté que la parcelle E30, propriété de la société IMMO'BILE, sectionne l'accès au chemin communal de Clavière depuis la rue du Creux du Loup.

Lors de la demande d'alignement des propriétés E30, E532, la société IMMO'BILE et la commune ont convenu d'un échange de terrain afin de connecter l'emprise publique du chemin de Clavière à celle de la rue du Creux du Loup.

En échange de 64 m<sup>2</sup> de terrain, détaché des parcelles E30, E536, correspondant à l'accès au chemin de Clavière, la commune propose de céder une bande de 49 m<sup>2</sup> située le long de la rue du Creux du Loup et classée dans le domaine public.

Ce projet nécessite de procéder au déclassement de cette bande de terrain. Le code de la voirie routière stipule que le déclassement des voies communales est prononcé par délibération du conseil municipal.

Cette délibération est dispensée d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Le déclassement de ces 49 m<sup>2</sup> concerne un délaissé situé en bordure de la rue du Creux du Loup qui ne porte pas atteinte à la fonction de circulation assurée par la voie.

Il est demandé à la commission d'émettre un avis sur la procédure de déclassement de ces 49 m<sup>2</sup> sans avoir recours à l'enquête publique.

**La commission émet un avis favorable.**

## Bref point d'avancement sur le chantier du Turet

### Chaufferie biomasse

Les maçonneries seront terminées fin septembre.

La chaudière bois sera livrée le 4 septembre.

### Réseau de chaleur

Fin de pose dans 15 jours de la chaufferie biomasse à la crèche (qui conservera sa chaudière)

Echangeur à plaques à installer à la piscine ; dépôt d'une des deux chaudières ; information à transmettre à DALKIA.

### Partie extension du Turet :

Les parkings seront terminés courant octobre

Les réserves sont levées au fur et à mesure...

### Partie réhabilitation :

Dans la future salle de gymnastique, les désamiantages sont terminés. Les vitres sont posées et les doublages intérieurs existants ont été déposés. La fosse de gymnastique est en cours de construction. Les nouveaux bardages intérieurs et isolants sont en cours de pose.

Dans la salle de danse, les doublages intérieurs ont été déposés. Les vitres sont en place et les nouveaux bardages intérieurs et isolants sont en cours de pose.

L'OPC prévoit la date de livraison fin octobre 2013.

Réunion du COPIL sur place le 11 septembre 2013 à 18h30 en présence de l'OPC.

### **La commission prend connaissance de cette information.**

#### Consultations en cours

- 226 025

Lancement cette quinzaine de la consultation pour un Maître d'œuvre pour réaliser dans les anciens ateliers municipaux

Au rez de chaussée, mission partielle pour accueil des familles

Au R+1, mission complète pour accueil associatif, entrée, bureau, salle de réunion et sanitaire ; le prestataire sera retenu en octobre 2013. Travaux au début 2014.

- 226 026

Remplacement complet de 10 panneaux translucide de bardage de la halle Perdtemps. En cours de consultation

#### Attribution

AMO école de Parozet : ACS pour un montant de 52 000€TTC ; réponse aux candidats non retenus effectuée ; faire réponses aux questions posées. Prise de contact semaine prochaine avec ACS pour organiser la réunion de démarrage.

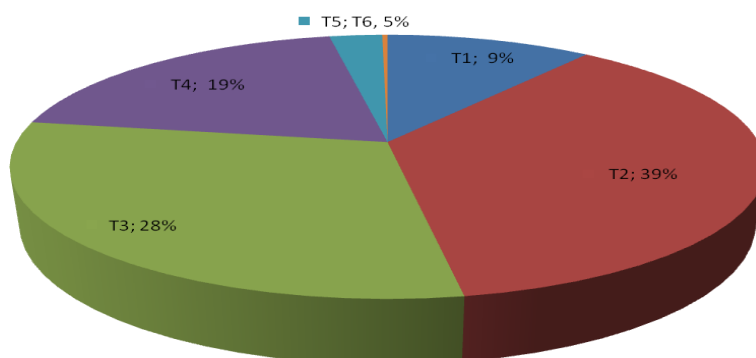
Moe école Perdtemps : atelier du Triangle pour 41 000€TTC ; étude en 2013, travaux en 2014.

Promenade du Journans ; analyse en cours

## XIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT DU 25 JUIN 2013 (MME MARET)

### I. STATISTIQUES DES DEMANDES DE LOGEMENT (PLAI-PLUS-PLS)

TYPE DE LOGEMENT DEMANDÉ

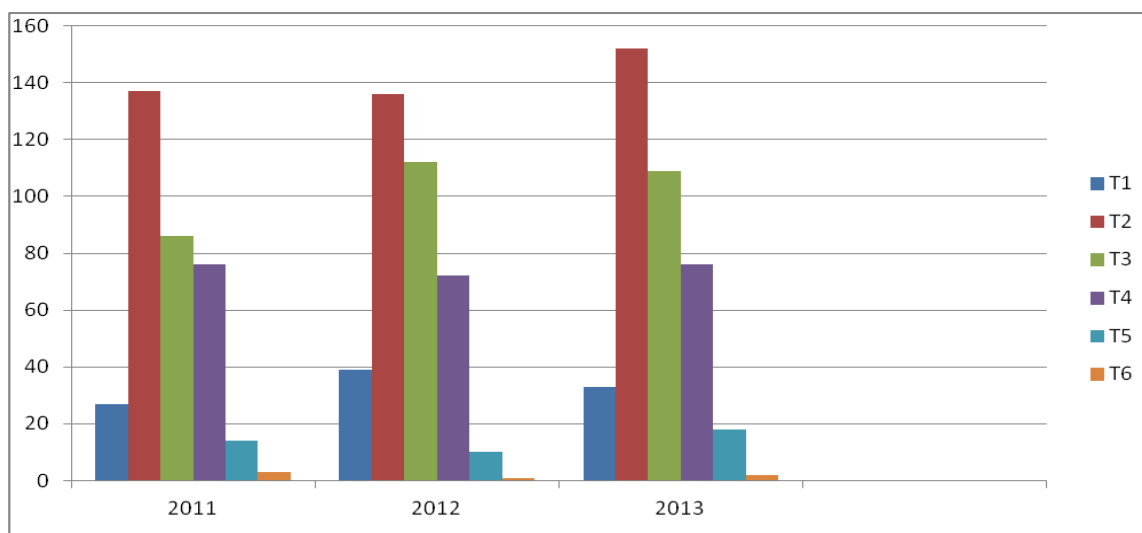


La demande de logement est en augmentation de 5%. Les T2 +39%, T5 et T6 +5%. Famille plus de 3 enfants.

NOMBRE DE DEMANDEURS PAR TYPE DE LOGEMENT

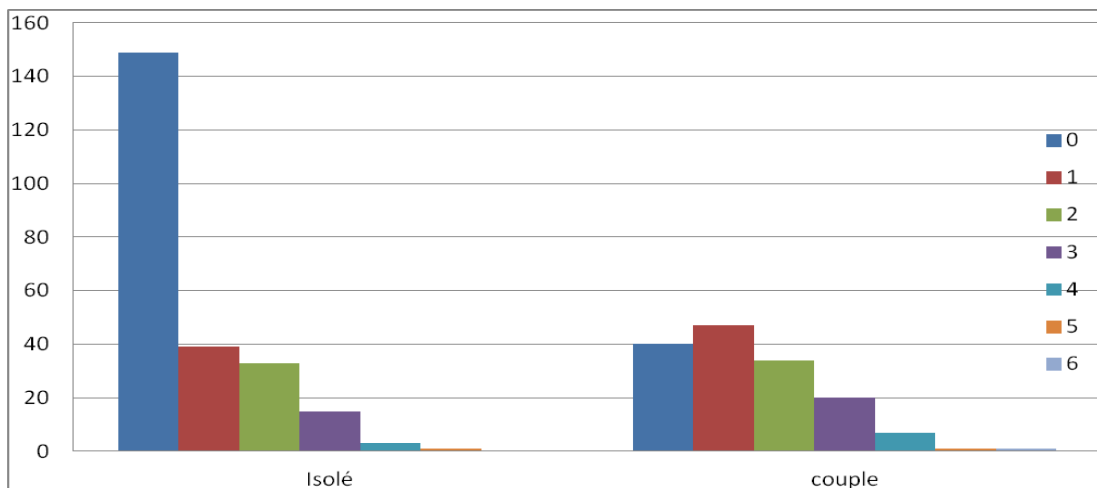
Type	Nombre	Pourcentage
T1	33	8,46%
T2	152	38,97%
T3	109	27,95%
T4	76	19,49%
T5	18	4,62%
T6	2	0,51%
<b>Total</b>	<b>390</b>	<b>100,00%</b>

ÉVOLUTION DE DEMANDE LOGEMENT PAR ANNÉE



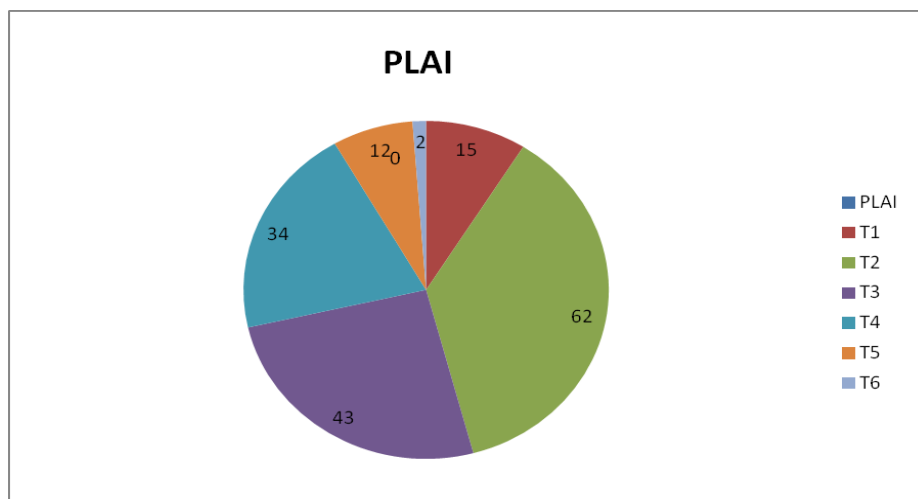
L'augmentation de demande T5 est due à une demande importante de familles extérieures à Gex.

### COMPOSITION FAMILIALE

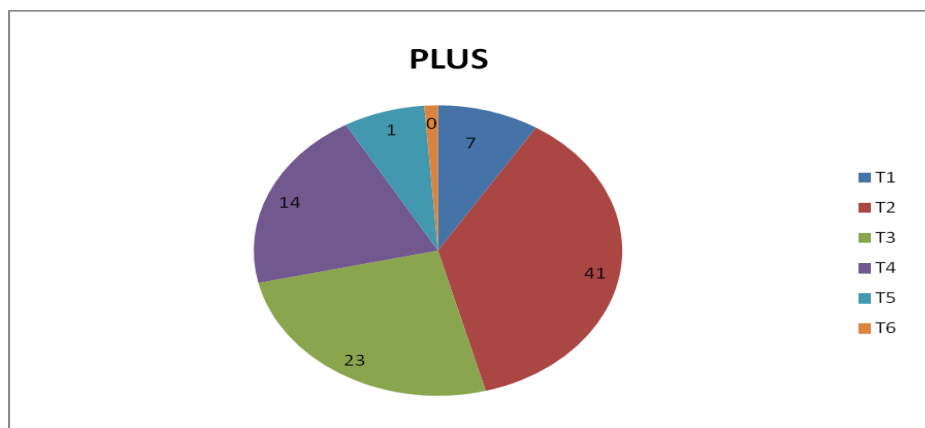


Pour être logique dans cette analyse, il faut additionner les T1 et T2 ce qui correspond aux jeunes rentrés dans la vie active et qui souhaitent quitter le domicile familial. On ajoute ces mêmes jeunes des départements voisins.

### DEMANDE DE LOGEMENT PAR CATÉGORIE

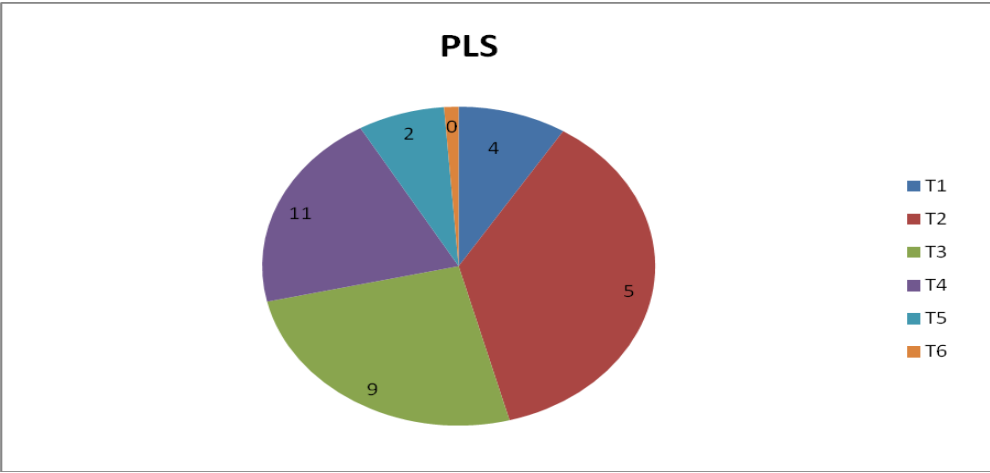


Très forte demande en PLAI dans les petits logements T2=62; T3=43 ; T4=34

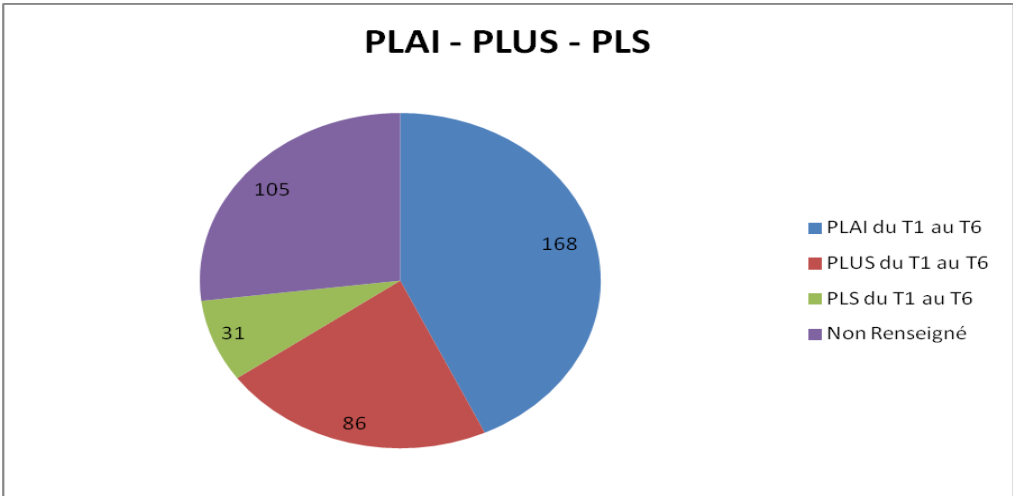


Très forte demande en PLUS dans les petits logements; T2=41 ; T3=23 ; T4=14

**DEMANDE DE LOGEMENT PAR CATÉGORIE**



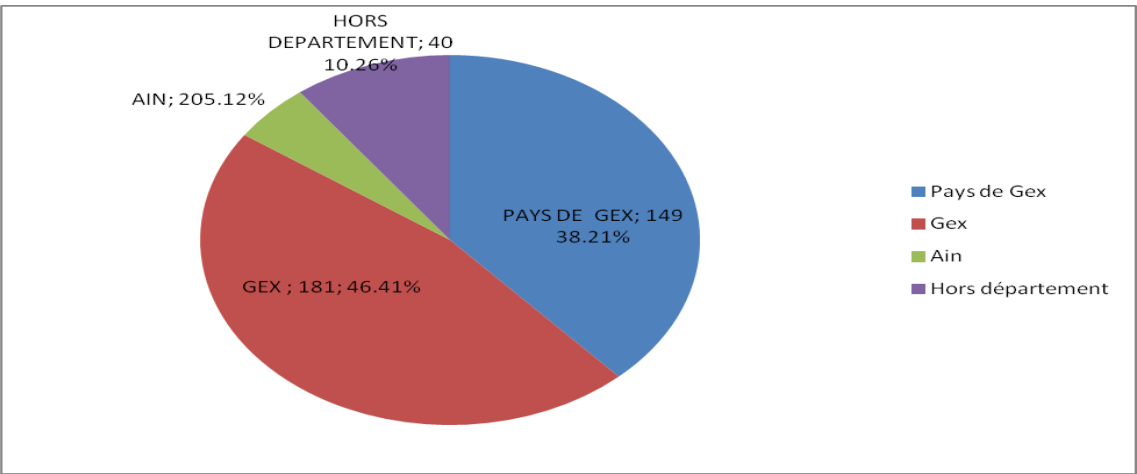
La demande est moins importante mais le constat est le même T3=9 ; T4=11 importante



PLAI en forte demande dans toutes les catégories

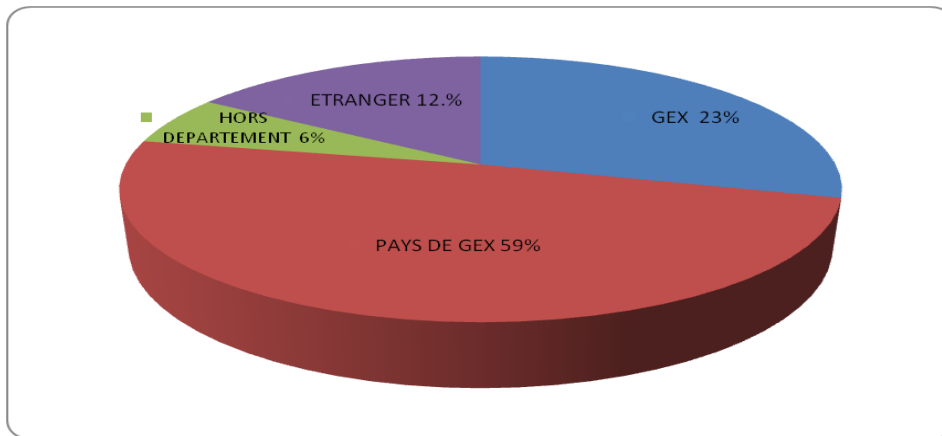
Non renseigné sont les demandeurs de logement qui n'ont pas joint leur avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011.

**LIEU DE RÉSIDENCE DES DEMANDEURS**



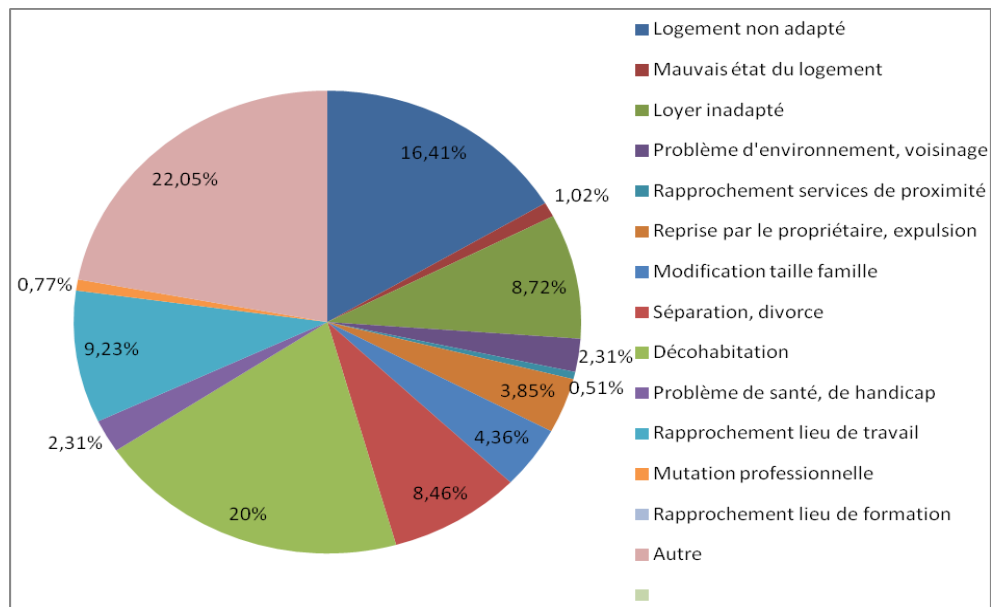
Le lieu de résidence des demandeurs de logement reste égal pour Gex et le Pays de Gex. Pour les demandeurs hors Pays de Gex, beaucoup des demandes concernent des rapprochements familiaux.

## LIEU DE TRAVAIL DES DEMANDEURS



Le pourcentage important du Pays de Gex concerne des travailleurs venant de communes environnantes.

## MOTIF DE LA DEMANDE



Les motifs les plus fréquents :

- décohabitation
- rapprochement lieu de travail
- agrandissement de la famille
- rapprochement familial.

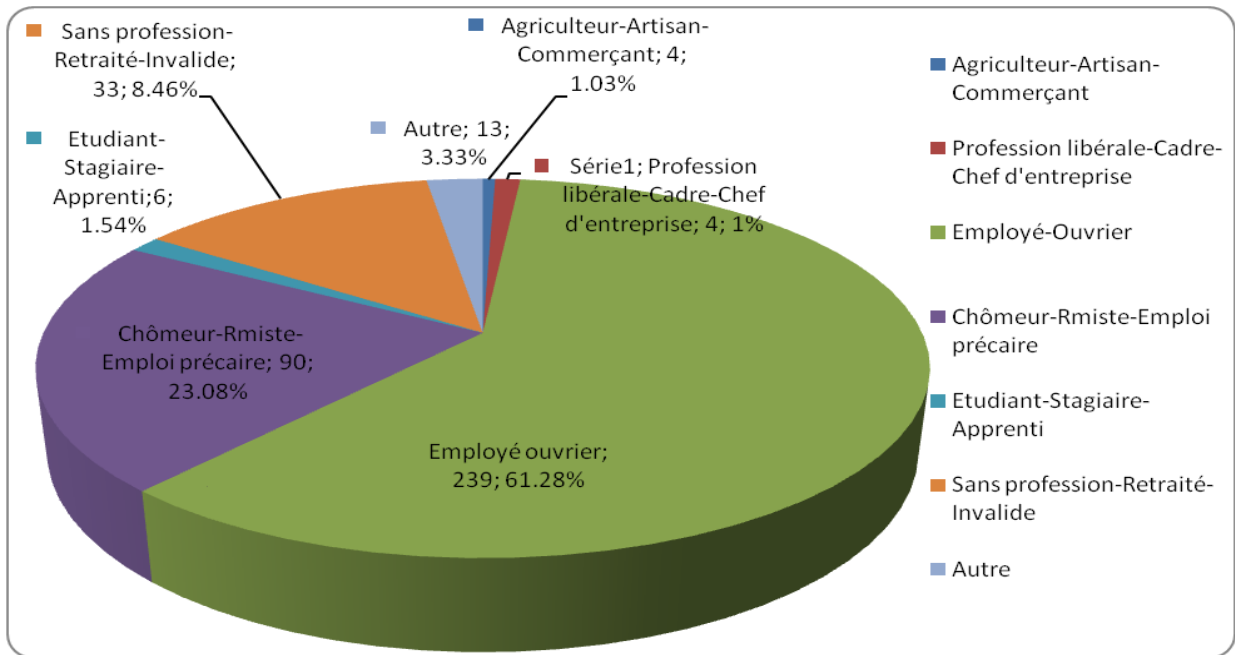
En ce qui concerne les logements en mauvais état, les demandeurs sont dirigés vers le PACT\* de l'Ain afin qu'une expertise des lieux soient réalisées.

Le PACT intervient que dans les logements privés.

**\*Organisme basé à Bourg-en-Bresse, chargé d'évaluer la vétusté d'un logement, afin – le cas échéant – de forcer le propriétaire à faire les travaux nécessaires à la réhabilitation du lieu.**

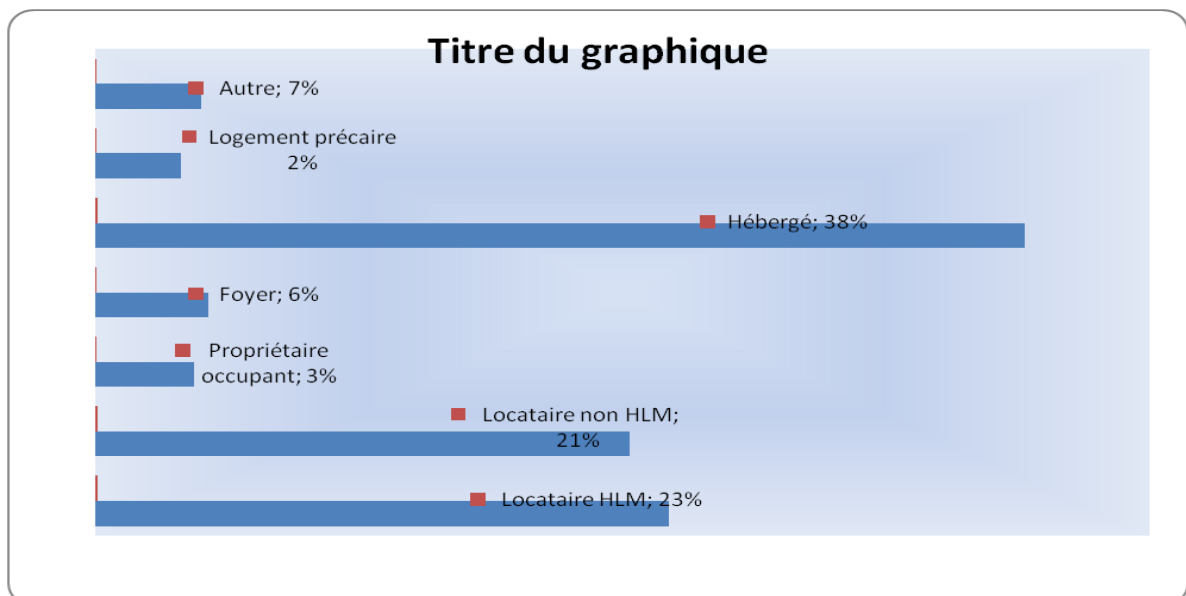


## CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



2012		2013
60%	La catégorie employés-ouvriers est la plus représentée au sein des demandeurs de logement social sur la commune	61.28%
22%	Sont au chômage, bénéficiaires du RSA ou en emploi précaire	23.08%
13%	Sont des retraités, en invalidité ou sans profession. Ce qui justifie l'augmentation de demande de logement	8.46%

## STATUT D'OCCUPATION ACTUEL



Une majorité des demandes de logement social concernent des personnes hébergées souvent par des amis ou de la famille. Il s'agit principalement de jeunes voulant prendre leur indépendance.

La cause de séparation, divorce fait aussi partie de cette majorité.

Les locataires du parc privé représentent une large part de demandeurs.

Le motif : un loyer trop élevé.

## II. PROGRAMME LOGEMENTS SOCIAUX

Programme Immobiliers	Localisation	Nbre logts	Logts sociaux
<b>OUVERTURE CHANTIER</b>			
Central Park	Les Contamines	45	9
Balcons du Mont-Blanc	Vertes Campagnes	103	20
Résidence du Branveau	Rue de Gex-La-Ville	11	2
Les Symphonies Lac	Maladières	11	2
Vue en scène	Nexity	64	13
<b>COMMERCIALISATION</b>			
Castle Park	Château Gagneur	202	66
Les Jardins de Parozet	L'Ouche la Forêt de Disse	235	56
Imaprim	La Baraque	66	18
Sinfimmo	La Baraque	105	24
Séquentiel	Rue- Gex-La-Ville	111	22
Eden Roc	En Clavière	35	7
SCI HABITAT	35 rue de Pitegny angle avenue des Alpes	121	33
Habitat et Humanisme	Château Gagneur	18	18
ZELLER VIRGINIE	27 Rue de Paris		1 ou 2
<b>PROJET</b>			
DYNACITE	Charpak	132	?
	Les Contamines	363	88

### PRÉVISION PROGRAMMES LOGEMENTS SOCIAUX

## III. QUESTIONS DIVERSES

Néant

### • REMARQUES :

**Monsieur AMIOTTE** : « Ces statistiques sont intéressantes ».

**Monsieur le Maire** : « Je souligne la difficulté pour obtenir des quotas supplémentaires de logements de la part du département.

Il y a des discussions et des évolutions, mais le résultat demeure insuffisant, d'où les problèmes des bailleurs sociaux qui, disposant de moins de financement, n'ont pas suffisamment de fonds propres pour équilibrer l'ensemble des opérations et recourent de plus en plus aux garanties d'emprunt ».

## **XIV. COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU TURET DU 11 SEPTEMBRE 2013 (MR DUNAND)**

### **POINT D'AVANCEMENT DU CHANTIER :**

La livraison du chantier est maintenue pour fin octobre par Monsieur BREGIGEON en charge de l'OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) pour le compte de la Commune.

Attention toutefois aux dates d'intervention de l'Entreprise GYMNOVA pour les équipements de la salle de gymnastique. Des problèmes de délais risquent de retarder la livraison de l'ensemble.

La Commission de sécurité devra être organisée pour la dernière semaine d'octobre.

La chaufferie bois est en cours de montage ; le matériel est livré

Le réseau de chaleur est posé à 70%.

Fin septembre, essai du réseau de chaleur sur la chaufferie gaz (1 500 Kw sur 2 chaudières en cascade) et mi octobre, lancement de la chaudière bois.

Les aménagements extérieurs seront réalisés pour la fin octobre, autant derrière que devant côté avenue des Alpes.

A propos de la levée des réserves sur le bâtiment livré le 22 mai 2013, Monsieur BREGIGEON précise que les entreprises ont du retard mais que des pénalités sont déduites des situations.

Gex Energie est toujours présent sur le chantier. Un audit a été fait par BETEREM qui recense l'ensemble des malfaçons sur ce chantier. La centrale de traitement d'air et la ventilation ne sont toujours pas réglées.

Il faudra veiller à ce que l'ensemble des réserves soient levées, tant à l'étage que dans la galerie technique. La chaudière gaz individuelle est en place dans l'appartement.

Le carrelage des douches sera repris pendant les vacances de la Toussaint. C'est l'entreprise en charge du lot et non son sous-traitant qui réalisera cette reprise.

Les services techniques précisent qu'un cahier est à la loge sur lequel les gardiens relèvent tous les dysfonctionnements recensés depuis la date de livraison de la tranche 1. La liste est à disposition du Maître d'œuvre qui en connaît l'existence.

La demande de devis à SUSCILLON des meubles pour la cuisine de l'appartement et de la loge est en cours. Les plans sont présentés en séance.

La serrure du terrain multisports doit être une ventouse et non sur code mécanique.

L'entreprise BODET intervient le 1 et 2 octobre pour installer ses équipements et former à la programmation des horaires sur badges.

### **TABLEAU FINANCIER**

Le tableau bilan : consultable en mairie.

## **LES PLANNINGS D'OCCUPATION DES LOCAUX :**

Monsieur DUNAND signale que les plannings d'occupation des 3 salles ont été validés en concertation avec les utilisateurs. Globalement, 30% d'offre supplémentaire par rapport à l'ancien complexe. Le bâtiment sera surveillé par un gardien. Il est précisé que la salle dédiée au « combat-danse » n'accueillera que des sports de combats sans équipements. Le parquet doit rester libre et ne permet pas l'installation d'équipements lourds.

Beaucoup de demandes ont été formulées parfois par des associations composées de très peu de membres ou uniquement d'adultes, sans formation de jeunes.

Monsieur DUNAND précise que le planning sera réajusté après un an de fonctionnement si besoin.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1-Problème de la livraison de bois. Les besoins propres à la ville de Gex sont d'environ 1 700MAP. Dont 300MAP pour le CTM. Une consultation devra être lancée pour acheter des plaquettes bois en complément. Un site est en cours de négociation avec les propriétaires pour stocker les grumes puis les plaquettes

2-Elimination des cendres :

2 types de cendres

- Cendres du foyer : Environ 25 tonnes par an ; les cendres peuvent être épandues. La chambre d'agriculture a été sollicitée pour établir un plan d'épandage.
- Cendres des filtres cheminée : 1 bigbag (1 m3) par mois environ. Ces cendres doivent être éliminées en décharge. Contacts à prendre pour devis.

## **XV. QUESTIONS DIVERSES**

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel élection,
- ✓ Contrat de cession avec l'association « Il Monstro » pour la programmation de ciné concerts,
- ✓ Avenant n° 1 – mission d'ordonnancement – pilotage – coordination des travaux (OPC) concernant les travaux de restructuration et extension du complexe sportif du Turet,
- ✓ Contrat avec la société pages jaunes pour les parutions : annuaires imprimés - annuaires en ligne et service de renseignement sur leurs supports de communication,
- ✓ Contrat d'engagement avec le groupe Balkano Swing dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
- ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Ligue d'Improvisation Lyonnaise dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
- ✓ Contrat de cession du droit avec la compagnie les 3 chardons dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014
- ✓ Contrat avec Mme Anna ROY, ventriloque, dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
- ✓ Contrat avec l'association « Grands Champs Productions » dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
- ✓ Contrat de prestations de services – archives communales,

- ✓ Avenant n°3 – travaux d'aménagement de la bibliothèque – lot n°12 : plâtrerie, peinture,
- ✓ Avenant n°1 – travaux d'aménagement de la bibliothèque – lot n°10 menuiserie bois,
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une classe et d'un espace lecture au groupe scolaire Perdtemps,

La séance est levée à 19 h 30.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU  
LUNDI 07 OCTOBRE 2013 A 18 H 30.**

Le Secrétaire de Séance,  
**Patrice DUNAND**

Le Maire,  
**Gérard PAOLI**